

MOHONNAIS

Bulletin municipal année 2018



Centre Culturel du Mille-Club





Vie municipale	1 à 23
Vie quotidienne	24 & 27
Vie associative	28 à 38
Informations diverses	39 & 40

LE MOT DU MAIRE

Chères Mohonaises, Chers Mohonnais,

En ce début d'année 2019, j'ai le plaisir de m'adresser à vous, pour vous souhaiter une bonne et heureuse année. Une année remplie de bonheur, de santé et de réussite.

C'est l'occasion de faire un bilan rapide des réalisations 2018, Vous en conviendrez la principale est la reconstruction d'une salle qui vous est chère : le Centre Culturel du Mille-Club . Après deux années d'étude, avec des débats parfois animés et une année pour la démolition de l'ancien bâtiment et la construction du nouveau, nous avons eu le plaisir de le réceptionner le vendredi 21 décembre 2018.

Secondée par M. Blandel, et M. Caro nous avons assuré le suivi de la construction, aidés par le Cabinet d'architecte Sandrine NICOLAS de Pontivy. Nous sommes satisfaits du résultat et sans aucun doute ce nouveau Mille-Club vous plaira.

Les travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sont terminés. Deux bâtiments étaient concernés : la salle polyvalente et l'église.

Les travaux de voirie prévus en 2018 seront réalisés plus tard, météo oblige.

Si vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration de votre habitat, pensez à l'OPAH qui est toujours en cours jusqu'au 31 décembre 2019.

Les travaux à venir : l'aménagement de la Rue du Porhoët, le plancher de l'église, et des travaux de réfection de voirie, le parking terrain des sports et la construction d'un club house en remplacement de la buvette du terrain de foot.

Je terminerai par féliciter nos employés du service technique ainsi que l'adjoint en charge de la voirie : M Blandel pour leur belle prestation concernant le fleurissement. La commune de Mohon a reçu pour sa première participation un pétale, au concours des villes et villages fleuris du Morbihan et le deuxième prix dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants.

Le Conseil municipal, les membres du CCAS et les employés communaux vous souhaitent une bonne année 2019.

Josiane DENIS

Maire



URBANISME

Du 1er janvier au 31 décembre 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE

Bénéficiaires / adresses des travaux	Nature des travaux	Date des autorisations
CLERO Norbert – Ker EOLE	Construction d'une stabulation	7 Mars
BERNARDO Olivier – 10 rue de la Gare	Reconstruction d'un garage	30 avril
BOUESNARD Georges- 1 BIS rue des Clerjorets	Hangar ouvert pour véhicules	1 Juin
GAEC LAUNAY - Hiniac	Extension stabulation génisses + panneaux photovoltaïques	4 Juillet
GAEC Du Liderio – Le Liderio	Hangar à matériel	21 Août
PRIALNIK Raphaël et Pascale – Hameau de Sévigné	Construction d'une maison	24 Septembre
HERVAULT Anne Cécile – La Ville Martel	Construction d'un jardin, d'un magasin et d'un hangar	29 Septembre
TEBBUTT James – 19 BIS La Ville Jaudoin	Modification	24 Septembre
ROSE William – 5 Coëtmeur	Extension d'une maison	22 novembre
EARL Lorant – La Noë	Construction d'un bâtiment agricole	18 Décembre

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Bénéficiaires / adresses des travaux	Nature des travaux	Date des autorisations
RIOUFREY Renan – 4 Tréfouet	Pose d'un générateur photovoltaïque	21 Mars
Bretagne Sud Habitat – 1, rue de la Gare	Ravalement des façades et peinture	21 Mars
GAEC du Liderio – Le Camboudin	Installation de panneaux photovoltaïques	27 Mars
GOURVELLEC Marcel – 5, Rue des Clerjorets	Construction d'un abri de jardin	16 Avril
CHAUDAT Isabelle – La Muloitière	Agrandissement et ouverture de façade et couverture ardoise	24 Avril
HINCELLIN Hugues – 1 Coëtmeur	Remise en état d'un mur et création d'ouverture. Pose de châssis de toit.	14 Mai
GILLET Gwenhaël – 8, rue du 3 Mai 1944	Toiture et habillage de tôles	11 Juin
Expert Solution Energie – 2, rue du Tronc	Installation de 10 panneaux photovoltaïques	21 Juin
LORAND Patricia – 3 rue St Vran	Construction d'une véranda	24 Juillet
LORAND Sylvie – 3, rue St Vran	Construction d'un muret	24 Juillet
RAFFRAY Jonathan – 23 La Muloitière	Agrandissement et changement des ouvertures	31 Août



DÉLIBÉRATION

SEANCE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2018

1 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2017 – CANTINE MUNICIPALE

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	18 629,47 €	
Opérations de l'exercice	39 544,79 €	40 674,67 €
TOTAUX	58 174,26 €	
Résultat définitif	17 499,59 €	

Le Conseil Municipal en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 09)

contre : 0

abstentions : 0

pour : 09

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 17 499 euros 59.

2 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2017 – GARDERIE MUNICIPALE

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	5 210.17	
Opérations de l'exercice	8 841.08	8 338.48
TOTAUX	14 051.25	
Résultat définitif	5 712.77	

Le Conseil Municipal en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 09)

contre : 0

abstentions : 0

pour : 09

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 5 712 euros 77.

3 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2017 – ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		15 116.45
Opérations de l'exercice	16 436.16	25 388.04
TOTAUX	16 436.16	40 504.49
Résultat définitif		24 068.33

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		69 618.96
Opérations de l'exercice	6 885.00	13 281.63
TOTAUX	6 885.00	82 900.59
Restes à réaliser	0	0
Résultat définitif		76 015.59

Le Conseil Municipal en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 09)

contre : 0

abstentions : 0

pour : 09

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 24 068 euros 33 et un excédent d'investissement de 76 015 euros 59.

4 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2017 – LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SEVIGNE

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	32 164.65	
Opérations de l'exercice	313 459.08	296 180.28
TOTAUX	345 623.73	296 180.28
Résultat définitif	49 443.45	

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	313 459.08	
Opérations de l'exercice	277 420.44	313 459.08
TOTAUX	590 879.52	313 459.08
Résultat définitif		277 420.44

Le Conseil Municipal en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 09)

contre : 0

abstentions : 0

pour : 09

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 49 443 euros 45 et un excédent d'investissement de 277 420 euros 44.

5 – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2017 – COMMUNE

Fonctionnement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		557 839.68
Opérations de l'exercice	586 553.84	874 900.66
TOTAUX	586 553.84	1 432 740.34
Résultat définitif		846 186.50

Investissement	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	119 722.25	
Opérations de l'exercice	420 982.11	394 083.60
TOTAUX	540 704.36	394 083.60
Restes à réaliser	360 450.00	264 702.00
Résultat définitif	242 368.76	

Le Conseil Municipal en l'absence de Mme DENIS Josiane, Maire qui quitte la séance et sous la présidence de Mme LE RAT Martine, Première Adjointe :

Approuve à l'unanimité le compte administratif après un vote à main levée comme suit : (suffrages exprimés : 09)

contre : 0

abstentions : 0

pour : 09

arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 846 186 euros 50 et un déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) de 242 368 euros 76.

6 – PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2017 – CANTINE MUNICIPALE

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 11 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2017 – GARDERIE MUNICIPALE

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 11 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2017 – ASSAINISSEMENT

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 11 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2017 – LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SEVIGNE

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 11 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

10 – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2017 – COMMUNE

Déclare à l'unanimité (suffrages exprimés : 11 voix pour) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2018

- Présentation des demandes de subventions aux Associations – année 2018
- Délibération à prendre

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité (suffrages exprimés : 11 voix pour) de fixer comme suit les subventions aux Associations pour l'année 2018 pour un montant total de 7 940 euros :

Associations	Montants attribués 2018
Entente Mohon/St Malo 3 Fontaines	1 300 euros
Anciens Combattants Unacita et ACPG	100 euros
Club de l'Amitié	300 euros
Société de Chasse de MOHON	780 euros
Majorettes de MOHON	1 500 euros
Lire à MOHON	1 500 euros
Club Cyclo	200 euros
Moto Club de St Marc	1 000 euros Demande exceptionnelle pour l'achat de filets de sécurité pour la protection du public
Poker Club	400 euros Demande exceptionnelle pour l'achat d'une table de poker
MOHON Gym	250 euros
ESAP section basket à PLU-MIEUX	30 euros/licencié = 180 euros
La ronde du Porhoët	100 euros
Rugby Club pays de Maoron	30 euros/licencié = 60 euros
Banque alimentaire	50 euros
Les restaurants du cœur	50 euros
Union Départementale des sapeurs pompiers du Morbihan	20 euros
Chambre des métiers et de l'artisanat du Morbihan	50 euros/apprenti = 50 euros
Bâtiment CFA Morbihan	50 euros/apprenti = 100 euros
TOTAUX	7 940 euros

12 – ECOLE PRIVEE DE MOHON – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018

- Proposition de renouvellement de la convention d'association avec l'Ecole Privée de MOHON à comp-

ter du 1^{er} janvier 2018

- Demande de fixation de la participation financière de la Commune par élève en fonction du groupe fréquenté (classe maternelle ou primaire)
- Proposition de renouvellement de la convention Ecole-Commune
- Délibérations à prendre

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la convention d'association passée avec l'Ecole Privée de MOHON est arrivée à échéance au 31 décembre 2017. Elle avait été conclue pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2017 par délibération du 3 mars 2017.

Elle rappelle le montant de la participation financière communale allouée dans la précédente convention : 1 279 euros par élève de maternelle 462 euros par élève de primaire

Elle fait lecture du courrier du 26 décembre 2017 de la Présidente de l'OGEC de MOHON qui sollicite le renouvellement de ladite convention avec les mêmes montants de forfaits.

Elle propose de renouveler la convention pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2018 à condition que l'Ecole fasse la demande de renouvellement de la convention à l'échéance

Le Conseil Municipal, après délibération (suffrages exprimés : 10 voix pour et 1 abstention qui souhaite plutôt 2 années de reconduction de la convention) : Donne un avis favorable pour le renouvellement de la convention à compter du 1er janvier 2018 pour une durée d'une année,

Fixe la participation financière de la Commune à 1 279 euros par élève de maternelle et 462 euros par élève du primaire au vu de la situation de l'effectif au 1er janvier 2018 (pour information : 26 maternelles et 52 primaires)

Autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'Ecole Privée de MOHON.

13 – ECOLE PRIVEE SAINT LOUIS – PLOERMEL – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 – CLASSE ULIS

- Présentation de la demande de participation aux frais de fonctionnement pour la classe ULIS année scolaire 2017/2018
- Délibération à prendre

Madame le Maire fait lecture du courrier du 22 janvier 2018 de l'Ecole privée Saint Louis de PLOERMEL qui sollicite une contribution de la Commune pour un élève de MOHON scolarisé en classe ULIS dans son établissement au titre de l'année scolaire 2017/2018.

Le montant de la participation financière est libre. Mme le Maire propose de verser le montant identique à celui versé pour un élève de primaire à MOHON soit 462 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (suffrages exprimés : 11 voix pour) pour verser une participation financière d'un montant de 462 euros au titre des frais de fonctionnement pour la classe ULIS pour l'année scolaire 2017/2018 pour cet élève.

14 – ECOLE PUBLIQUE DE GUILLIERS – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

- Présentation de la demande de participation aux frais de fonctionnement année scolaire 2017-2018
- Délibération à prendre

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du 7 février 2018 reçu de la Commune de GUILLIERS qui sollicite une participation financière de 566 euros 67 par élève élémentaire et de 1 510 euros 05 par élève de maternelle au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2017-2018.

Cinq élèves fréquentent l'école dont deux maternelles et trois élémentaires. Le montant global de la dépense s'élève à 4 720 euros 11.

Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à cette demande à l'unanimité (suffrages exprimés : 11 voix pour) et autorise le Maire à signer la convention.

15 – OPEN DATA – PROPOSITION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES

- Présentation de la convention proposée par Morbihan Energies pour l'OPEN DATA (ouverture des données publiques)
- Autorisation de signature
- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la Charte de partenariat OPENDATA56 qui formalise les conditions de mise à disposition du portail OPENDATA56 et délimite l'engagement de chacun sur l'administration des données et la publication de contenus éditoriaux.

Madame AUQUET, DGS propose que quand bien même le seuil de la population fixé à 3 500 habitants et celui du Personnel supérieur à 50 Agents ne sont pas atteints, de souscrire à ce nouveau service comme il l'a déjà été fait avec le portail de la SVE (saisine par voie électronique) afin de montrer le dynamisme de la Commune.

Le service OPENDATA 56 est gratuit. La convention est proposée pour une durée d'une année renouve-

lable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (11 voix pour) pour la signature de la convention avec Morbihan Energies.

16 – PETR – PAYS DE PLOERMEL – PROJET DE SCOT POUR AVIS

- Présentation du projet de SCOT
- Délibération à prendre (avis du Conseil Municipal)

Madame le Maire communique à l'assemblée la délibération du 20 décembre 2017 du Comité Syndical du PETR Pays de PLOERMEL – Cœur de Bretagne par laquelle le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été arrêté.

Elle explique les grandes orientations du SCOT. Ce projet nécessite l'avis du Conseil Municipal avant d'être soumis à enquête publique.

Mme le Maire ajoute que le PLU sera à grenelliser après approbation du document final du SCOT.

Le Conseil Municipal, après discussion, n'approuve pas le projet de SCOT (suffrages exprimés : 1 contre et 9 abstentions).

Avis du Conseil Municipal sur le projet de SCOT : suffrages exprimés : 9 abstentions et 1 voix contre.

17 – PLOERMEL COMMUNAUTE – PROPOSITION DE NOUVEAUX STATUTS

- Présentation des nouveaux statuts de PLOERMEL COMMUNAUTE
- Délibération à prendre

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la fusion des quatre Communautés de Communes formant aujourd'hui PLOERMEL COMMUNAUTE a eu lieu le 1er janvier 2017.

Depuis cette date, celle-ci s'est organisée et un travail important a été réalisé par les commissions pour préparer, en application de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la proposition de statuts qui est soumise à son examen au cours de cette séance. Ce travail, déjà engagé en 2016 avait fait l'objet de la sollicitation de l'avis des conseils municipaux en fin d'année 2016. En 2017, les commissions communautaires au sein desquelles siègent des conseillers communautaires mais aussi des conseillers municipaux ont travaillé sur ces statuts et sur ce que pourra être l'intérêt communautaire en fonction d'une méthodologie proposée et adoptée, rappelée en annexe à la présente délibération.

Un diaporama sur la proposition de statuts de PLOERMEL COMMUNAUTE est visionné à la séance de Conseil Municipal afin de faciliter l'examen du dossier.

Mme le Maire expose que le texte proposé reprend en son article 8, en ce qui concerne les compétences obligatoires et les compétences optionnelles, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et pour ces dernières, il précise que le Conseil devra ultérieurement se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire sur lequel un important travail a déjà été réalisé. Dans une troisième partie de l'article 8, les statuts incluent les compétences facultatives qui pourront être exercées.

Elle rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, la décision sur ces nouveaux statuts est prise à la majorité qualifiée des deux-tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou, par la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux-tiers de la population.

Vu la proposition des statuts validée par délibération du Conseil de PLOERMEL COMMUNAUTE le 18 décembre 2017, jointe à la présente délibération,

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet de statuts (suffrages exprimés : 7 voix contre et 3 abstentions) et autorise Madame le Maire à réaliser toutes opérations et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

18 – LYCEE ROSA PARKS A ROSTRENEN – VOYAGE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

- Présentation de la demande de subvention
- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de subvention du 1er décembre 2018 d'une élève de MOHON pour un voyage scolaire à Paris du 10 au 12 avril 2018, organisé par son établissement scolaire : le lycée Rosa Parks à Rostrenen.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable pour attribuer 20 euros pour cette élève, au Lycée Rosa Parks à Rostrenen (suffrages exprimés : 10 voix pour et 1 voix contre) pour aider au financement de ce voyage scolaire.

19 – COLLEGE PUBLIC MADAME DE SEVIGNE A MAURON – VOYAGE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

- Présentation de la demande de subvention
- Délibération à prendre

Madame le Maire présente la demande de subvention du 15 février 2018 pour un élève de MOHON pour un voyage scolaire au Pays de Galles du 19 au 24 mars prochain organisé par le Collège Public Madame de

Sévigné à MAURON.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un favorable pour attribuer 20 euros, pour cet élève, au Collège Mme de Sévigné à MAURON (suffrages exprimés : 10 voix pour et 1 voix contre) pour aider au financement de ce voyage scolaire.

20 – INDEMNITE DE RESPONSABILITE DES REGISSEURS DE RECETTES – MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLEMENTAIRE IFSE REGIE DANS LE CADRE DU RIFSEEP A PARTIR DU 1ER JANVIER 2018

- Proposition de création de la part IFSE « Régie » dans le RIFSEEP pour les régisseurs de recettes à partir du 1er janvier 2018

- Délibération à prendre

Madame le Maire fait savoir que l'article 5 du Décret du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dispose que les deux parts qui constituent ce régime indemnitaire (IFSE et CIA) sont exclusives de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception de celles énumérées par l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du Décret du 20 mai 2014.

Or l'indemnité de responsabilité ne figure pas au nombre des exceptions listées par cet arrêté et fait partie des éléments de rémunération liés à une sujétion particulière du fait de la nature des fonctions occupées. Ainsi, elle a vocation à intégrer la part IFSE du RIFSEEP qui se fonde, notamment, sur la nature des fonctions.

Par conséquent, Madame le Maire propose de rajouter la part IFSE « régie » dans le RIFSEEP du Personnel communal concerné conformément à la législation en vigueur à compter du 1er janvier 2018 comme suit :

Régie photocopies : 55 euros par agent régisseur titulaire et 55 euros par agent régisseur suppléant = indemnité de responsabilité de la régie.

Régie transport scolaire : 90 euros par agent régisseur titulaire et 20 euros par agent régisseur suppléant = indemnité de responsabilité de la régie.

Le Conseil Municipal, après délibération, (suffrages exprimés : 11 voix pour) :

DECIDE l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1er janvier 2018,

DECIDE la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus ;

DIT QUE les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018.

21 – MILLE CLUBS – PROPOSITION DE VENTE DE TABLES, CHAISES ET DE RADIATEURS

- Proposition de vente de tables, de chaises et de ra-

diateurs de la salle du mille clubs

- Fixation du prix de vente
- délibération à prendre

Madame le Maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

22 – TRAVAUX DE VOIRIE ANNEE 2018 – AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

- Présentation du bilan de réunion de la commission voirie du 29 janvier 2018

- Proposition de lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre

- délibération à prendre

TRANCHE FERME :

N° voie communale ou chemin rural	Libellé de la voie ou du chemin rural	Mètres prévisionnels
CR 182	Les Touches accès poulailler accès porcherie village	250 mètres 250 mètres 150 mètres
VC 148	Route de Trémen/ déchetterie	745 mètres
CR 82	Penguily Accès poulailler	545 mètres
VC 255	Tréfouët	55 mètres
TOTAL		1 995 mètres

TRANCHE OPTIONNELLE :

VC 225	La Ville Jaudoin	100 mètres
VC 118	La Daude	550 mètres
TOTAL		650 mètres

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité la liste proposée par la Commission Voirie et autorise le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération (suffrages exprimés : 11 voix pour).

23 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU PORHOET – AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

- Proposition de lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre

- Délibération à prendre

Madame le Maire propose le réaménagement de la rue du Porhoët dans son ensemble (trottoirs refaits, supprimer le pont bascule, avoir une entrée de bourg plus jolie et prévoir un ralentissement) et non par un simple ralentissement de la circulation.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération (suffrages exprimés : 11 voix pour).

24 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CORRECTION DES DYSFONCTIONNEMENTS DU RESEAU DANS LES RUES DU STADE ET DU TRONC – AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

- Présentation du rapport caméra établi dans les rues du Tronc et du Stade et du bilan dressé par la Police de l'Eau

- Proposition de lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre

- Délibération à prendre

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la Police de l'Eau préconise de résoudre le problème des eaux parasites rue du stade et rue du tronc qui s'infiltrent dans le réseau d'assainissement collectif. Cette problématique qui a été constatée en 2010 serait liée aux joints des buses qui sont défectueux.

Considérant qu'il existe un excédent d'investissement au compte administratif de l'assainissement, Madame le Maire, propose de l'utiliser plutôt que de le reverser à PLOERMEL COMMUNAUTE qui prendra la compétence assainissement vraisemblablement en 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération (suffrages exprimés : 11 voix pour).

Madame le Maire précise qu'une seule consultation sera réalisée avec les 3 lots suivants :

- Lot 1 Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2018

- Lot 2 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du Porhoët

- Lot 3 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement rue du tronc et du stade.

25 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE ANNEE 2018 – EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE

- Demande d'autorisation pour exécuter le budget primitif 2018 Commune avant son vote

- Dépenses d'investissement concernées (achat d'extincteurs, achat d'un camion, frais de publicité et

de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2018 et l'aménagement de la rue du Porhoët)

- délibération à prendre

Madame le Maire fait savoir que dans le cas où le budget d'une Collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15

OPERATIONS	LIBELLES	COMPTES	MONTANTS
100 - Voirie	Maîtrise d'œuvre voirie année 2018 et travaux aménagement rue du Porhoët	2315	6 000 €
100 - Voirie	Frais de publicité Maîtrise d'œuvre voirie 2018 et travaux aménagement rue du Porhoët	2033	1 000 €
101 - Bâtiments communaux	Achat d'extincteurs	21568	150 €
103 - Mairie	Achat d'un véhicule utilitaire pour le service technique	2182	9 600 €
TOTAL			16 750 € Inférieur au plafond autorisé de 941 441 € /4 = 235 360.25 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus (suffrages exprimés : 11 voix pour).

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2018.

26 – BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT ANNEE 2018 – EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE

- Demande d'autorisation pour exécuter le budget primitif 2018 Assainissement avant son vote

- Dépense d'investissement concernée (rémunération de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de correction des dysfonctionnements du réseau d'assainissement dans les rues du stade et du tronc)

- délibération à prendre

Madame le Maire fait savoir que dans le cas où le budget d'une Collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonction-

nement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le Comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Mme le Maire demande l'autorisation pour exécuter le budget primitif 2018 de la Commune avant son vote pour réaliser les opérations suivantes :

avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le Comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Mme le Maire demande l'autorisation pour exécuter le budget primitif 2018 de la Commune avant son vote pour réaliser les opérations suivantes :

Mme le Maire demande l'autorisation pour exécuter le budget primitif 2018 de la Commune avant son vote pour réaliser les opérations suivantes :

Mme le Maire demande l'autorisation pour exécuter le budget primitif 2018 de la Commune avant son vote pour réaliser les opérations suivantes :

OPERATIONS	LIBELLES	COMPTES	MONTANTS
100 – Installations techniques	Maîtrise d'œuvre pour les travaux de correction des dysfonctionnements du réseau d'assainissement dans les rues du Tronc et du Stade	2315	4 000 euros
TOTAL			4 000 euros Inférieur au plafond autorisé de 87 235 euros 41 /4 = 21 808 euros 85

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus (suffrages exprimés : 11 voix pour).

Les crédits seront inscrits au budget primitif de l'année 2018.

27 – CANTINE MUNICIPALE – PROPOSITION D'AVENANT N° 1 AU REGLEMENT INTERIEUR DU 7 AVRIL 2016

- Présentation de la proposition d'avenant N° 1 au règlement intérieur de la cantine municipale validé par délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2016

- Délibération à prendre

Madame le Maire rappelle le règlement intérieur de la cantine municipale en vigueur et validé par le Conseil Municipal le 7 avril 2016. Elle informe l'assemblée que ce règlement ne sanctionne pas suffisamment.

Elle présente deux propositions règlements de Communes extérieures (St Malo des 3 Fontaines et Héliéan) avec des systèmes de points (primaires) ou de soleils et de nuages (maternelles) pour faire un avenant 1 au règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide les dispositions suivantes :

Primaires : faire un tableau des périodes scolaires. Mettre dans le cahier de liaison de l'école tous les 15 jours le nombre de points enlevés et demander la signature des parents. Si à trois reprises dans l'année, le capital de points est nul, exclure l'enfant de la cantine de façon temporaire (1 semaine).

Maternelles : faire un tableau des périodes scolaires. Mettre dans le cahier de liaison de l'école tous les 15 jours le nombre de soleils enlevés et demander la signature des parents. Si à trois reprises dans l'année, le capital de soleils est nul, exclure l'enfant de la cantine de façon temporaire (1 semaine).

Demande à Mme le Maire de concerter le Personnel de la Cantine pour la mise en place de cet avenant N° 1 au règlement intérieur car celui-ci sera chargé de son application.

Valide à l'unanimité (suffrages exprimés : 11 voix pour) l'avenant 1 au règlement intérieur de la cantine ci-annexé à la présente délibération qui sera soumis pour signature avant son application aux Parents, à l'enfant à l'Ecole et à Mme le Maire.

28 – PROPOSITION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAL

- Proposition de constitution d'un groupement de commandes pour l'entretien de la voirie d'intérêt communal

- Présentation du projet de convention de groupement de commande

- Délibération à prendre

Madame le Maire fait savoir que dans le cadre de la construction de la nouvelle intercommunalité et la définition de l'intérêt communautaire, PLOERMEL COMMUNAUTE au travers de ses commissions et de ses instances a travaillé sur l'ensemble des spectres des compétences.

Dans ce cadre, un certain nombre d'orientations a été acté. Certaines d'entre elles ont été débattues et ne rentrent plus dans le champ de compétences de la Communauté.

La première compétence devant rester au niveau communal est la compétence : VOIRIE. La Communauté va recentrer ses activités autour de ses propres infrastructures. Ainsi, suite aux échanges, les services dits des « chemins ruraux » devraient cesser leurs activités le 1er juillet 2018.

De façon à anticiper la fin du service « chemins ruraux », des réunions ont été proposées aux Communes qui historiquement bénéficiaient de ces prestations.

L'ex-Communauté de Communes de La Trinité Porhoët assurait par ses propres moyens et pour le compte de ses Communes membres, l'entretien des accotements de la voirie communale (routes communales, chemins d'exploitations et chemins ruraux). Elle gérait également les prestations de balayage pour le compte des Communes (sans participation

financière de ces dernières). Enfin elle organisait (en totalité) et finançait (en partie) les prestations liées au point à temps.

Compte-tenu que la compétence voirie est exercée à l'échelle des Communes, PLOERMEL COMMUNAUTE va donc mettre fin au service communautaire en charge de l'entretien des accotements à compter du 1er juillet 2018 (passe de printemps finalisée). A partir de cette date, les Communes géreront l'entretien de leur voirie communale de façon autonome. Pour se faire, elles ont la possibilité de recourir aux services d'un prestataire privé ou de mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Si les missions en lien avec l'entretien des accotements se terminent courant 2018, il en est de même pour le balayage et le point à temps (à compter du 1er janvier 2018).

PLOERMEL COMMUNAUTE peut apporter un soutien aux Communes souhaitant contractualiser avec une entreprise privée. Une ébauche de cahier des charges a été rédigée par les services de PLOERMEL COMMUNAUTE pour aider les Communes dans leur mission de rédaction.

Il est proposé de constituer une convention de groupement de commandes à l'échelle du territoire de l'ex Communauté de Communes de la Trinité Porhoët. La Commune de MENEAC a accepté sans contrepartie financière d'être coordonnatrice de ce groupement et assurera la passation.

Cette convention de groupement de commandes aura pour mission l'achat de prestations de services pour :
- l'entretien des accotements routiers (voies communales, chemins d'exploitations et chemins ruraux)
- le balayage mécanisé sur les voies communales en Centre Bourg
- le point à temps automatique.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable pour constituer une convention de groupement de commandes pour l'entretien de la voirie d'intérêt communal (fauchage, point à temps et balayage) entre les six Communes du Canton de la Trinité Porhoët comme suit :

suffrages exprimés : FAUCHAGE : 7 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre

POINT A TEMPS : 8 voix pour et 3 abstentions

BALAYAGE : 8 voix pour et 3 abstentions

Madame le Maire communique à l'assemblée le projet de CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) qui sera transmis aux entreprises pour établir une offre de marché pour les trois prestations de services.

Pour le projet de CCTP « fauchage » : Un Conseiller Municipal demande que soit ajouté « travail à l'appréciation de la Commune et au travail bien fait ».

Pour le projet de CCTP « balayage » : prévoir 1 fois par mois le mercredi

Pour le projet de CCTP « point à temps » : prévoir environ 20 tonnes de point à temps automatique et 4 tonnes de point à temps manuel.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à ces 3 projets de CCTP comme suit :

suffrages exprimés : FAUCHAGE : 7 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre

POINT A TEMPS : 8 voix pour et 3 abstentions

BALAYAGE : 8 voix pour et 3 abstentions

Madame le Maire est autorisée à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

SEANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2018

1 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF -ANNEE 2018 – CANTINE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (12 voix pour).

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la Cantine Municipale qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Cantine Municipale	64 100,00

2 –PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF -ANNEE 2018 – GARDERIE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (14 voix pour)

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la Garderie Municipale qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Garderie Municipale	17 035,00

3 – AUTORISATION D'APUREMENT DES DEFICITS DE CLOTURE ANNEE 2017 POUR LES BUDGETS PRIMITIFS DE LA CANTINE MUNICIPALE, DE LA GARDERIE MUNICIPALE ET DU CCAS

ENTITES	MONTANT DU DEFICIT DE CLOTURE ANNEE 2017
Cantine Municipale	17 499 euros 59
Garderie Municipale	5 712 euros 77
Centre Communal d'Action Sociale	5 679 euros 79

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée (14 voix pour) autorise à l'unanimité l'apurement les déficits de clôture de l'année 2017 comme proposé.

4 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF -ANNEE 2018 – LOTISSEMENT COMMUNAL HAMEAU DE SEVIGNE

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (14 voix pour) :

Approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du Lotissement communal Hameau de Sévigné qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Lotissement Hameau de Sévigné	327 418 euros 89	555 013 euros 62

5 – LOTISSEMENT COMMUNAL « HAMEAU DE SEVIGNE » - VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR LA COMMUNE POUR L'EQUILIBRE DU BUDGET

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (14 voix pour) émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

6 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2018 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (14 voix pour)

Vote à l'unanimité le budget primitif 2018 en Assainissement qui s'équilibre comme suit en section d'exploitation et en section d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Assainissement	45 156 euros	102 887 euros

7 – AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2017 - COMMUNE

Le Conseil Municipal décide après un vote à main levée (14 voix pour) d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016	846 186,50 €
Affectation à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	242 368,76 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	603 817,74 €

8 – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2018 - COMMUNE

Mme le Maire propose au vote une baisse des re-

cettes de fonctionnement d'un montant de 18 052 euros car les dotations 2018 de l'Etat ont été diminuées. Pour l'équilibre du budget cette somme sera déduite en dépenses de fonctionnement au compte 615231 « entretien de la voirie ».

Le Conseil Municipal, après examen détaillé et un vote à main levée (14 voix pour) :

Vote à l'unanimité le budget primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et en section d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Commune	1 437 714 euros 74	1 354 459 euros 59

9 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – ANNEE 2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle doit fixer le montant des taux d'imposition communaux pour l'année 2018. Elle rappelle qu'en 2017, les taux étaient fixés comme suit :

RESSOURCES FISCALES	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX
Taxe d'habitation	10,9
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,82
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	41,52

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des taux d'imposition actuels et soumet deux simulations de taux d'imposition communaux pour d'une part le maintien des taux actuels ou d'autre part une augmentation de 1% qui générerait 2 961 euros de recette supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (14 voix pour le maintien des taux communaux) fixe les taux d'imposition communaux au titre de l'année 2018 comme suit :

RESSOURCES FISCALES	TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX
Taxe d'habitation	10,9
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,82
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	41,52

10 – PLOERMEL COMMUNAUTE -PROPOSITION DE MODIFICATIONS DE STATUTS

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, approuve à l'unanimité (14 voix pour) la modification des statuts de PLOERMEL COMMU-

NAUTE tels que présentés et autorise Mme le Maire à réaliser toutes opérations et signer tous documents nécessaires.

11 – MORBIHAN ENERGIES – PROPOSITION DE REVISION DES STATUTS DU SDEM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité (14 voix pour) la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, selon les dispositions de l'article L5211-20 du C.G.C.T. ;
Précise que la présente délibération sera notifiée au Président de Morbihan Energies.

12 – RESEAU DES ECOLES PRIVEES DE LA TRINITE PORHOET – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire fait lecture du courrier du 27 février 2018 de la Présidente de l'Association du Réseau des Ecoles Privées de La Trinité Porhoët qui sollicite une subvention d'un montant de 150 euros pour aider à mettre en place un projet « CIRQ' EN RESEAU ».

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (14 voix pour), émet un avis favorable à cette demande.

SEANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2018

1 – CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ LUEL (BARDAGE METALLIQUE)

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition d'avenant N° 1 au marché passé avec l'entreprise LUEL pour le bardage métallique (lot 5) pour les travaux du centre culturel du mille clubs.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (12 voix pour) pour engager les travaux complémentaires de bardage du boulodrome côté parking rue du tronc pour un montant de 4 151 euros 76 HT.

Mme Le Maire est autorisée à signer l'avenant 1 au marché LUEL (bardage métallique) d'un montant de + 13.34 % au marché initial. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas requis malgré la supériorité à 5 % de l'avenant car c'est un marché à procédure adaptée.

2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS (VOIRIE 2018, ACCESSIBILITÉ SALLE POLYVALENTE, ISOLATION PHONIQUE-PEINTURE CANTINE ET SALLE D'ANIMATION, VITRAUX) ET DEMANDE D'AUTORISATION DE LANCEMENT DES CONSULTATIONS.

Voirie 2018 =

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (12 voix pour) sur la liste des

travaux proposée :

- la ville jaudoin (103 mètres)
- la daude (556 mètres)
- les touches village (72 mètres)
- les touches porcherie (225 mètres)
- les touches poulailler (420 mètres)
- les tertres – trémen (740 mètres)
- penguily (540 mètres)
- carrefour de la touche
- tréfouët (75 mètres)

Tous les travaux seront réalisés en tranche ferme sauf au village de la Daude et au carrefour de la Touche qui seront présentés en tranche optionnelle. Le carrefour de la touche pourrait être fait au point à temps également.

Mme le Maire est autorisée à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération au taux de 40 %, le plan de financement prévisionnel des travaux est approuvé.

Autorisation est donnée pour lancer la consultation auprès des entreprises.

Vitraux de l'église =

Mme le Maire présente la liste des vitraux à restaurer (N° 11, 13, 17, 22, 27) et propose de rajouter le N° 28 de la petite chapelle) ainsi que d'installer des grilles de protection à rajouter pour les premiers vitraux restaurés (il y en aurait 5 ou 6) . Elle n'a pas de devis à présenter pour l'instant.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à l'unanimité (12 voix pour) sur la liste des travaux proposée.

Mme le Maire est autorisée à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la valorisation du patrimoine au taux de 25 %.

Au vu de l'estimatif à recevoir, le Conseil Municipal se prononcera sur les travaux à réaliser.

Accessibilité scène de la salle polyvalente, Isolation phonique-peinture cantine et salle d'animation =

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle est dans l'attente de la réception de devis pour ces travaux d'accessibilité à la scène de la salle polyvalente, d'isolation phonique-peinture à la cantine et à la salle d'animation.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité (12 voix pour) Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du PST au taux de 25 % si les projets atteignent le montant plancher de 15 000 euros HT.

Au vu des estimatifs à recevoir, la Commission bâtiments se prononcera sur les travaux à réaliser.

SEANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2018

1 - MILLE CLUBS – AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR FRAIS D'ETUDE THERMIQUE

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avenant N° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les frais d'étude thermique pour le mille clubs pour un montant de 316 euros 67 HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour et 1 abstention) émet un avis favorable pour la passation de cet avenant N° 1 et autorise le Maire à le signer.

2 - MILLE CLUBS – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ LOT 2 TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – VRD – GROS ŒUVRE (ENTREPRISE ROUXEL CONSTRUCTIONS)

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avenant N° 1 au marché lot 2 « terrassements généraux – vrd- gros œuvre » attribué à l'entreprise ROUXEL Constructions pour un montant de 962 euros HT pour la fourniture et la mise en place de tuyaux PVC pour l'évacuation des eaux usées du mille clubs.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour et 1 abstention) émet un avis favorable pour la passation de cet avenant N° 1 et autorise le Maire à le signer.

3 - MILLE CLUBS – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ LOT 2 TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX – VRD – GROS ŒUVRE (ENTREPRISE ROUXEL CONSTRUCTIONS)

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avenant N° 2 au marché lot 2 « terrassements généraux – vrd- gros œuvre » attribué à l'entreprise ROUXEL Constructions pour un montant de 1 050 euros HT avec l'option 2 pour la réalisation d'enduits monocouche sur le boulodrome dans le cadre des travaux du mille clubs et par souci d'esthétique.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour et 1 abstention) émet un avis favorable pour la passation de cet avenant N° 2 avec l'option 2

et autorise le Maire à le signer.

4 - MILLE CLUBS – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ LOT 4 COUVERTURE (ENTREPRISE LE PRIOL)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant N° 1 au marché lot 4 « couverture » attribué à l'entreprise Le Priol pour un montant de 981 euros HT pour la réalisation de sorties de toiture à la salle du mille clubs.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour et 1 abstention) émet un avis favorable pour la passation de cet avenant N° 1 et autorise le Maire à le signer.

5 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS ROUTIERS, BALAYAGE ET POINT A TEMPS AUTOMATIQUE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avenant N° 1 à la convention de groupement de commandes pour l'entretien des accotements routiers, le balayage et le point à temps automatique. Il concerne la prise en charge des frais de publicité de l'appel d'offres (point à temps et entretien des accotements) pour un montant de 331 euros 66 (quote part revenant à la charge de MOHON)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour) émet un avis favorable à l'unanimité et autorise le Maire à signer l'avenant N° 1.

6 - MORBIHAN ENERGIES – REMPLACEMENT D'HORLOGES ET AJOUT DE PRISES POUR GUIR-LANDES

Madame le Maire fait savoir qu'il y a 3 horloges à remplacer car il est difficile de régler de façon homogène le début et la fin des horaires d'éclairage public (boulangerie, rue des courtils et lotissement Beau Soleil). Il est également nécessaire d'ajouter des prises pour les guirlandes.

Le montant restant à la charge de la Commune s'élève à 1 470 euros HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour), émet un avis favorable à l'unanimité pour l'engagement des travaux et la signature de la convention.

7 - CANTINE ET Garderie Municipales – PROPOSITION DE CLOTURE DES BUDGETS AU 31 DECEMBRE 2018

Madame le Maire fait savoir qu'actuellement existent deux budgets annexes (Cantine et Garderie Municipales) au Budget Général de la Commune.

Il est possible de les clore afin de simplifier la gestion financière et de mettre en place des codes services pour faciliter les bilans de fonctionnement de ces deux entités.

Elle propose de les clore au 31 décembre 2018 et de réintégrer les écritures dans le budget général à partir du 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour) , émet un avis favorable à l'unanimité à ces propositions.

8 - VOIRIE – BUSAGE DES ENTREES DE CHAMPS ET OBSTRUCTION DES FOSSES

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour), émet un avis favorable à l'unanimité pour fixer la réglementation municipale comme suit :

Busage entrées de parcelles agricoles : Les ponts qui donnent accès à des parcelles agricoles et qui sont inférieurs à 9 mètres doivent se conformer à la nouvelle réglementation (busage de 9 mètres minimum diamètre 300) et ceci intégralement à la charge des exploitants de la parcelle.

Destruction ou obstruction de fossés : la Commune (après un avertissement par déplacement d'un Elu pour demander la remise en l'état et l'envoi d'un courrier recommandé) fera les travaux avec facturation aux personnes ayant causé les dégâts aux tarifs suivants :

Forfait de déplacement : 70 euros

Tarif pour les travaux : 50 euros/heure/employé communal.

9 - VENTE DE BOIS SUR PIED

Madame le Maire donne la parole à Mr BLANDEL qui présente le dossier.

Il fait savoir qu'il a sollicité trois entreprises pour établir des devis pour vendre du bois sur pied dans différents lieux de la Commune.

Il présente le seul devis reçu de la SARL FJ BOIS de Sérent. La recette prévisionnelle est estimée à 8 000 - 10 000 euros entre le bois appartenant à la Commune et celui du CCAS (qui sera sollicité sur le principe de la vente).

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour) émet un avis favorable pour la vente du bois sur pied à la SARL FJ BOIS. Les travaux seront réalisés en 2019.

10 - LOTISSEMENT LA FORET – PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DENOMINATION AU NIVEAU DE L'ADRESSE

Madame le Maire fait savoir qu'il subsiste un problème dans la rue des Courtils au niveau de la numérotation dans cette rue où se trouve des habitations et le Lotissement la Forêt.

Afin de faciliter la distribution du courrier et l'intervention des services de secours, elle propose de supprimer dans l'adresse de correspondance la dénomination du Lotissement la Forêt (fixée par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2012) et de n'indiquer que la rue des Courtils. La nouvelle numérotation serait établie par arrêté du Maire.

Un courrier a été remis à chaque habitation du Lotissement la Forêt afin de recueillir un avis.

Tous les habitants y sont favorables.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour), émet un avis favorable à cette proposition et fixe la dénomination de l'adresse comme suit :

N° - rue des Courtils – 56490 MOHON

11 - PERSONNEL COMMUNAL – DEMANDE DE MISE EN PLACE DES TICKETS RESTAURANT

Madame le Maire fait part de la demande du Personnel Communal pour bénéficier des tickets restaurant.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à bulletin secret dont les résultats figurent ci-après :

Mise en place des tickets restaurant : (7 pour, 3 contre et 1 abstention).

Montant de la participation communale : (8 voix pour 50 % ; 2 voix pour 60 % et 1 abstention) en sus les frais annuels de gestion du millésime d'un montant de 40 euros HT (pour 2018) et les frais d'émission (production et livraison des titres) d'un montant de 5 euros HT à chaque commande.

Montant de la valeur faciale des tickets : (8 voix pour 6 euros ; 2 voix pour 8 euros et 1 abstention). A noter que les titres seront valables du 1er décembre de l'année N au 1er janvier de l'année N + 2.

Choix du prestataire : UP (11 voix pour) SODEXO (aucune voix)

12 - PERSONNEL COMMUNAL – FORMATIONS

Mme le Maire fait part de la demande de Mme AUQUET, DGS, de constituer un groupe de travail afin de pouvoir établir un plan de formation, un règlement de formation et de définir les modalités pour le compte personnel d'activité pour le Personnel Communal à partir du 1er janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour) approuve à l'unanimité cette demande et constitue le groupe qui sera composé de :

Mme le Maire

Mr BLANDEL Alain

Mr CARO Jean-François

Mr HOUËIX Ludovic

Mr COLLAS Marc

13 - TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire fait savoir que pour les travaux de voirie, le Conseil Départemental applique dans le cadre des nouvelles règles de subventionnement un plafond d'un coût de 15 000 euros/kilomètre et que la subvention espérée au budget primitif 2018 d'un montant de 32 000 euros ne sera pas atteinte mais divisée par deux soit 16 000 euros.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir

se prononcer sur le lancement ou pas des travaux de voirie 2018 ou bien s'il envisage de faire un programme pluriannuel.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour) décide de lancer la consultation auprès des entreprises pour l'année 2018 tel qu'approuvé par délibération du 3 mai dernier.

14 - SALLE POLYVALENTE – PROPOSITION D'AVENANT N° 1 AU REGLEMENT D'UTILISATION POUR LA MISE A DISPOSITION DU VIDEOPROJECTEUR

Madame le Maire fait savoir que dans le cadre de la future installation du vidéoprojecteur à la salle polyvalente, il serait opportun de prévoir un avenant N° 1 au règlement d'utilisation de cette salle.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour) émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver l'avenant N°1 au règlement d'utilisation de ce bâtiment pour une mise à disposition de ce matériel.

15 - PLOERMEL COMMUNAUTE – OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'EPCI – EXERCICES 2010 ET SUIVANTS

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de PLOERMEL COMMUNAUTE pour les exercices 2010 et suivants. Un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil Municipal avec la convocation.

Le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

SEANCE ORDINAIRE DU 03 AOUT 2018

1 - CANTINE MUNICIPALE DE MOHON – FIXATION DES TARIFS

Madame le Maire fait savoir que les Commissions Finances et affaires scolaires-cantine se sont réunies le 23 juillet 2018 pour étudier les tarifs à fixer pour la cantine municipale au 3 septembre 2018.

Elles proposent d'augmenter le tarif du repas enfant de 3 euros 10 à 3 euros 15 et de maintenir le tarif adulte à 5 euros à compter de la rentrée 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour), approuve à l'unanimité la proposition et fixe les tarifs comme suit à compter du 3 septembre 2018 :

-Prix du repas enfant : 3 euros 15

- Prix du repas adulte = 5 euros

2 - GARDERIE MUNICIPALE DE MOHON – FIXATION

DES TARIFS

Les Commissions Finances et affaires scolaires-cantine réunies le 23 juillet 2018 proposent :

- de maintenir le tarif en vigueur soit 1 euro 25 la demi-heure réelle sans goûter par enfant

- d'instaurer un forfait annuel par famille de 15 euros facturable en fin d'année scolaire 2018-2019 (juillet 2019) pour les enfants inscrits ou non inscrits et qui ont fréquenté la garderie au cours de l'année scolaire en cours pour un temps dont le coût facturable est inférieur à 15 euros et qui n'ont pas pu être facturés en cours d'année scolaire.

Mme le Maire propose également de reporter les reliquats non facturés en 2017/2018 sur l'année scolaire 2018/2019 pour les enfants inscrits.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) valide la proposition qui entrera en vigueur à compter du 3 septembre 2018 à savoir :

- prix de la demi-heure réelle sans goûter par enfant : 1 euro 25

- prix du forfait annuel par famille pour les enfants inscrits et non inscrits durant l'année scolaire et qui n'ont pas pu être facturés : 15 euros.

Un courrier sera adressé aux parents d'élèves pour expliquer le nouveau dispositif à la rentrée de septembre 2018.

3 – LOTISSEMENT LE VERGER – PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DENOMINATION AU NIVEAU DE L'ADRESSE

Afin de faciliter la distribution du courrier et l'intervention des services de secours, Madame le Maire propose de supprimer dans l'adresse de correspondance la dénomination du Lotissement le Verger et de n'indiquer que la rue Joseph Herpe (pour les habitations 1 et 2) et la rue du Four (pour les habitations 3 à 8). La nouvelle numérotation serait établie par arrêté du Maire.

Un courrier a été remis à chaque habitation du Lotissement le Verger afin de recueillir un avis. Aucune objection n'a été formulée.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour) émet un avis favorable à cette proposition et fixe la dénomination de l'adresse comme suit :

N° - Rue Joseph Herpe – 56490 MOHON (pour les deux premières habitations du lotissement le verger)

N° - Rue du Four – 56490 MOHON (pour les 6 autres habitations du lotissement le verger).

4 – PLOERMEL COMMUNAUTE – RAPPORTS DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES

TRANSFEREES DES 26 AVRIL 2018 ET 28 MAI 2018 (CLECT)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre Communes et EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

- transferts des Communes vers PLOERMEL COMMUNAUTE :

* les participations au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)

* les participations au centre de secours de Josselin

* les contributions au PETR du Pays de PLOERMEL-CŒUR DE BRETAGNE

* les transports scolaires.

- transferts de PLOERMEL COMMUNAUTE vers les Communes :

* les travaux de voirie sur le secteur du Porhoët

* les garderies périscolaires

Le 28 mai 2018, la Commission a procédé à l'examen des transferts de charges suivants :

- transferts des Communes vers PLOERMEL COMMUNAUTE :

* les transports scolaires sur la Commune de CAMPENEAC

* les subventions de l'ADMR de Josselin

* les chemins de randonnées

- transferts de PLOERMEL COMMUNAUTE vers les Communes :

* les chemins de randonnées

* les subventions aux associations sportives et culturelles

* les subventions aux autres associations.

Après en avoir délibéré et un vote à main levée (7 voix contre et 5 abstentions), le Conseil Municipal émet un avis défavorable aux travaux de la CLECT des 26 avril 2018 et 28 mai 2018.

5 – MILLE CLUBS – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ LOT 13 PLOMBERIE SANITAIRE (GROUPE JM)

Madame le Maire présente à l'assemblée l'avenant N° 1 au marché lot 13 « plomberie sanitaire » attribué au Groupe JM pour un montant de 690 euros HT pour la réalisation de chapeaux en terrasse du mille clubs et la mise en place d'une ventilation supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour et 1 abstention) émet un avis favorable pour la passation de cet avenant N° 1 et autorise le Maire à le signer.

6 – CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Madame le Maire rappelle que par délibération du 7 avril 2014, le Conseil Municipal avait pris acte de la décision du Maire de déléguer une partie de ses fonctions à des Conseillers Municipaux. Le 30 avril 2014, le Conseil Municipal avait fixé leurs indemnités ainsi que celles du Maire et des Adjointes. Cette délibération avait fait l'objet d'une actualisation au niveau des indices de rémunération le 6 avril 2017.

Elle précise que depuis 2014, trois Conseillers Municipaux (Mme VANDEKERKOVE Marie-Véronique, Mr PRESSARD Hervé et Mr HOUEIX Ludovic) ont reçu des délégations de fonctions par arrêté du Maire comme suit :

Mme VANDEKERKOVE Marie-Véronique : déléguée aux affaires sociales en cas d'absence de Mme LE RAT Martine, Adjointe déléguée pour ces fonctions.

Monsieur PRESSARD Hervé : délégué à la voirie en cas d'absence de Mr BLANDEL Alain, Adjoint délégué pour ces fonctions.

Monsieur HOUEIX Ludovic : délégué aux bâtiments en cas d'absence de Mr CARO Jean-François, Adjoint délégué pour ces fonctions.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a retiré ces délégations de fonctions aux 3 Conseillers Municipaux Délégués ce 3 août 2018.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire.

Mme le Maire demande par conséquent à bénéficier de l'indemnité de fonction maximale qui est prévue de droit par les textes en vigueur.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour), émet un avis favorable à la demande du Maire et fixe à compter du 3 août 2018, le montant des indemnités du Maire et des Adjointes à un taux fixé en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique prévue par le Décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017 comme suit :

Indemnité du Maire	DENIS Josiane	Taux maximal de 31 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 1 ^{er} adjointe	LE RAT Martine	Taux maximal 8.25 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 2 ^e adjoint	BLANDEL Alain	Taux maximal 8.25 % De l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité 3 ^e adjoint	CARO Jean-François	Taux maximal 8.25 % De l'indice brut terminal de la fonction publique

7 – BUDGET HAMEAU DE SEVIGNE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES – ACHAT PANNEAU PUBLICITAIRE

Madame le Maire présente le devis de Mme SORAIS (entreprise DESSINE@DESSEIN) d'un montant de 499 euros HT pour la réalisation d'un nouveau panneau publicitaire pour le lotissement communal « Hameau de Sévigné ».

Mme le Maire propose à l'assemblée de voter des crédits supplémentaires afin de faire l'achat car aucun crédit budgétaire n'a été prévu au budget primitif pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (11 voix pour et 1 abstention), émet un avis à la proposition du Maire et vote les crédits supplémentaires suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
608 – frais accessoires	+ 500 euros	7015 – ventes de terrains	+ 500 euros

8 – PERSONNEL – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR LE TRAJET ECOLE-CANTINE ET AIDE A LA CANTINE A COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2018

Madame le Maire fait savoir que le contrat passé avec ARMOR NETTOYAGE pour le lot 2 « accompagnement scolaire et aide au service à la cantine est expiré depuis le 7 juillet 2018. Il avait été passé pour 18 mois compte-tenu de l'évolution inconnue des effectifs.

Elle propose de créer un emploi contractuel pour la rentrée 2018/2019 car 22 élèves scolarisés en classe de CM2 cette année partiront au Collège en 2019/2020. L'effectif risque de baisser de façon importante, par conséquent, il est préférable de recourir à un emploi non permanent à compter du 3 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour) valide à l'unanimité la proposition du Maire et fixe les éléments du poste comme suit :

- grade : Adjoint Technique Territorial
- temps de travail : temps non complet à raison de 5 heures 56/35^{ème} (temps annualisé de 1 heure 30 par jour scolaire avec les congés payés)
- 1^{er} échelon
- nécessités de service : on ne connaît pas l'évolution des effectifs donc nécessité de recourir à un

poste non permanent à compter du 3 septembre 2018 jusqu'au 5 juillet 2019.

- Missions : accompagnement scolaire Ecole-Cantine (aller-retour) et aide au service du repas à la cantine.

9 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU CENTRE DE RESSOURCES EN MATERIEL D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE CREE ET GERE PAR L'UGSEL ET L'USEP

Madame le Maire fait lecture du courrier du 5 juin 2018 de l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire (EM2S) qui sollicite une participation financière à hauteur de 0 euro 15 par habitant au titre de l'année 2018 pour aider au financement en matériel d'éducation physique et sportive du centre de ressources créé et géré par l'UGSEL et l'USEP.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour) émet un avis favorable pour verser ladite participation financière au titre de l'année 2018.

10 – MOTION DU COMITE DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE ADOPTEE PAR L'ASSOCIATION REGIONALE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI DE BRETAGNE (ARMB)

Madame le Maire présente la demande de l'Association Régionale des Maires et des Présidents d'EPCI de Bretagne (ARMB) relative à l'adoption d'une motion du Comité de Bassin Loire-Bretagne ci-annexée.

Dans le cadre de l'élaboration du 11^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau (période 2019 – 2024), la Loi de Finances 2018 a introduit des changements conséquents (baisse des recettes des Agences de l'Eau, substitution à l'Etat sur certaines dépenses et élargissement des missions des Agences de l'Eau).

Face à ces changements, le Comité de Bassin Loire-Bretagne a adopté une motion exigeant que « des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au 11^{ème} programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin ».

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (12 voix pour) adopte cette motion.

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2018

1 – AMENAGEMENT DE LA RUE DU PORHOËT

Madame le Maire propose à Monsieur NICOLAS de présenter le projet qu'il a élaboré pour aménager la rue du Porhoët.

Monsieur NICOLAS présente le plan de l'aménagement, les discussions s'engagent.

L'avis du Conseil Départemental sur ce projet est sol-

licité et pendant une période de deux mois, des ralentisseurs virtuels seront installés avant de se prononcer sur ce projet d'aménagement.

2 – TRAVAUX DE VOIRIE – ANNEE 2018

Mme le Maire présente le résultat de la consultation auprès des entreprises par procédure adaptée :

4 propositions ont été reçues (Eiffage, Pigeon, Eurovia et Colas) et la Commission d'Ouverture des Plis réunie le 27 septembre 2018 propose de retenir l'offre COLAS.

Une subvention du Conseil Départemental a été obtenue au taux de 40 % sur un montant HT de travaux subventionnables de 40 965 euros soit 16 386 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, retient à l'unanimité l'offre COLAS pour les montants suivants :

- tranche ferme : 78 179 euros 90 HT
- tranche optionnelle : 19 657 euros 60 HT

Soit un total de 97 837 euros 50 HT.

Le Maire est autorisé à signer le marché.

3 – ENQUETE PUBLIQUE POUR LA CREATION D'UN PARC EOLIEN DE 5 EOLIENNES ET D'UN POSTE DE LIVRAISON SUR LES COMMUNES DE PLUMIEUX ET ST ETIENNE DU GUE DE L'ISLE (SARL KERANNA ENERGIES)

Madame le Maire présente l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 pris par le Préfet des Côtes d'Armor pour l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation unique présentée par la SARL Keranna Energies pour un projet de création d'un parc éolien de 5 éoliennes et d'un poste de livraison sur les Communes de Plumieux et de St Etienne du Gué de l'Isle.

L'assemblée délibérante, après délibération et un vote à main levée (2 voix pour, 3 voix contre et 9 abstentions), émet un avis défavorable à ce projet.

4 – TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL ET NAVETTE RPI MOHON-ST MALO DES TROIS FONTAINES

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de maintenir le tarif à 65 euros par élève pour les frais de gestion de l'année scolaire 2018/2019.

5 – CANTINE MUNICIPALE – PRESENTATION DU BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Il a augmenté de 1 737 euros 78 par rapport à la précédente année scolaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

6 – GARDERIE MUNICIPALE – PRESENTATION DU BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Il a diminué de 349 euros 60 par rapport à la précédente année scolaire.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

7 – ECOLE SAINT LOUIS – PLOERMEL

Madame LE RAT présente la demande de l'Ecole Saint Louis de PLOERMEL pour la prise en charge financière des frais de cantine pour l'année scolaire 2018-2019 pour un enfant scolarisé en classe ULIS. Coût du repas : 4 euros 90.

Elle propose une prise en charge financière de 1 euro 75 par repas qui correspond à la différence entre le prix du repas pratiqué dans cet établissement et celui pratiqué à la Cantine Municipale de MOHON soit 4 euros 90 – 3 euros 15.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet à l'unanimité un avis favorable à la proposition.

8 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BROCELIANDE (SIAEP BROCELIANDE)

Madame le Maire présente le rapport annuel du Président du SIAEP de Brocéliande sur le prix et la qualité du service d'eau potable au titre de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le rapport présenté.

9 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire fait la présentation :

- du compte d'affermage et du rapport annuel du délégataire STGS – année 2017

- du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif – année 2017

Le Conseil Municipal prend acte et accepte à l'unanimité (14 voix pour) ces documents et décide de mettre en ligne le rapport annuel du Maire validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

10 – SATESE

Madame le Maire présente la proposition du SATESE pour passer un avenant N° 2 à la convention pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à la signature de cet avenant.

11 – FISCALITE DIRECTE LOCALE

Madame le Maire présente à l'assemblée le tableau récapitulatif des délibérations applicables en 2018 pour la Commune de MOHON.

Elle présente le catalogue des délibérations de fiscalité directe locale de l'année 2018 relatif aux délibérations fiscales à prendre par les Collectivités Territoriales en cours d'année pour une application l'année

suivante.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable et décide :

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements achevés avant le 1er janvier 1989 et ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie (1383-0 B du CGI) pendant une durée de 5 ans au taux de 100 %.

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements achevés à compter du 1er janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale (1383-0 B bis du CGI) déterminé dans des conditions fixées par Décret, est supérieur à celui qu'impose la Législation en vigueur pendant une durée de 5 ans au taux de 100 %.

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'ANAH par des personnes physiques (1383 E du CGI) pendant une durée de 15 ans à 100 %.

L'application de ces 3 exonérations entrera en vigueur en 2020 car la présente délibération est prise après le 1er octobre de l'année en cours pour une application l'année suivante.

Le Conseil Municipal charge le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

13 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MOHON

Madame le Maire présente à l'assemblée, la délibération du CCAS du 2 juillet 2018 portant dissolution du CCAS au 31 décembre 2018 conformément à cette possibilité qui lui est offerte pour les Communes de moins de 1 500 habitants.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide que :

- la gestion de l'action sociale sera faite directement en interne par la Commune,

- former un Comité Consultatif chargé des affaires sociales qui sera chargé d'étudier les dossiers qui seront ensuite à soumettre au Conseil Municipal et composé des anciens membres de la Commission Administrative du CCAS élus et nommés (Mme Le Maire, Mme LE RAT Martine, Mr COLLAS Marc, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mme LALYCAN Claudine, Mme VANDEKERKOVE Marie-Véronique, Mr LE NET Jean-Michel, Mme MICHE Jeannine, Mme NORMAND Michelle, Mme PIRIOT Ginette, Mme SUREL Monique et Mme PICARD Paulette) qui aura un rôle consultatif.

- de donner délégation au Maire pour instruire les dossiers d'aide sociale après avis du Comité consultatif chaque fois qu'il sera nécessaire de le saisir, à charge au Maire d'en rendre compte à la séance de

Conseil Municipal qui se réunira en séance à huis clos.

- les autres affaires relatives au CCAS devront être soumises pour avis au Comité consultatif et décision du Conseil Municipal.

- toute décision ou délibération sera notifiée au demandeur pour être exécutoire et sera publiée en occultant certaines mentions pour des raisons de confidentialité.

- pour la délivrance de bons alimentaires, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le montant à délivrer et le lieu de retrait.

- l'ensemble du Conseil Municipal et de la Commission spéciale sera assujéti au secret professionnel, il est possible de mettre en place une Charte à ce sujet.

14 – PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'admission à la retraite pour invalidité avec effet au 15 mars 2018 de l'Agent qui occupait le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère classe à temps complet

- de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au 1er mars 2019

- de modifier le tableau des effectifs

15 – ADHESION A L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UNCCAS)

Mme le Maire propose d'adhérer à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) afin de bénéficier :

- de conseils juridiques à toutes les questions touchant les affaires sociales dont la Commune va avoir la charge.

- d'informations régulières sur l'actualité sociale notamment (lettre de l'UNCCAS par voie électronique)

- de bénéficier de journées ou demi-journées nationales pour faire le point sur des sujets d'actualité,

- de bénéficier de formation pour les Elus locaux et les professionnels de l'action sociale.

- recevoir des guides d'actualité

- d'avoir accès en ligne à des fiches pratiques

Le coût de la cotisation annuelle est un forfait pour les Communes de – de 3150 habitants à savoir pour 2018 : 73 euros.

Elle propose également de s'abonner à la revue ACTES au prix de 32 euros (10 numéros).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable (14 voix

pour)

SEANCE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N° 1 – FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX – ANNEE 2019 (locations de salles, photocopies, concessions au cimetière, barrières de police..)

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour), fixe comme suit les tarifs communaux pour l'année 2019 en précisant que chaque salle ne sera louée qu'une seule fois sur une période de 2 jours qui se suivent pour faciliter les états des lieux.

La salle d'animation sera fermée lorsque la salle polyvalente sera louée. La clé devra être demandée à la mairie pour pouvoir y accéder lors des locations afin d'éviter que celle-ci soit utilisée et non nettoyée par les utilisateurs lors des locations.

TARIF DES SALLES COMMUNALES – ANNÉE 2018

Classes : demi-tarif appliqué

SALLES	TARIF COMMUNE	TARIF HORS COMMUNE
SALLE POLYVALENTE		
Mariage et retour de mariage	357 euros	612 euros
Location sans repas	77 euros	153 euros
Location journée avec repas	102 euros	204 euros
Obsèques	Gratuit	-----
Cautions	500 euros	500 euros
Nettoyage par société de nettoyage	Selon tarif fixé par la société	Selon tarif fixé par la société
SALLE D'ANIMATION		
Location journée avec repas	-	100 euros
SALLE DU MILLE CLUBS		
Mariage et retour de mariage	235 euros	408 euros
Location sans repas	51 euros	102 euros
Location journée avec repas	82 euros	150 euros
Obsèques	Gratuit	-----
Cautions	200 euros	200 euros
Nettoyage par société de nettoyage	Selon tarif fixé par la société	Selon tarif fixé par la société
ASSOCIATIONS		
Associations locales	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures ou autres organismes (exemple : CMB, Groupama, Crédit Agricole)	180 euros	102 euros

PHOTOCOPIES – ANNÉE 2019

NOIR ET BLANC	Documents administratifs	Autres Documents
A4 simple	0.18	0.20
A4 recto-verso	0.36	0.40
A3 simple	0.36	0.40
A3 recto-verso	0.72	0.80
COULEUR		
A4 simple	1.00	1.00
A4 recto-verso	2.00	2.00
A3 simple	2.00	2.00
A3 recto-verso	4.00	4.00
Associations		
100 premières photocopies gratuites, au delà fournir le papier		

CIMETIERE = TARIFS DES CONCESSIONS TEMPORAIRES

Espace concessions – terrain nu

CONCESSIONS 2 m ²	
15 ans	110
30 ans	220
50 ans	330
CONCESSIONS 4 m ²	
15 ans	220
30 ans	440
50 ans	660
CONCESSIONS M ² supplémentaire	
15 ans	55
30 ans	110
50 ans	165

Espace cinéraire le m² de terrain nu

15 ans	50
30 ans	100
50 ans	150

Espace cinéraire le m² de terrain nu

15 ans	300
30 ans	600
50 ans	800
Dispersion des cendres (par urne)	30

BARRIERES DE POLICE

Elles peuvent être prêtées à titre gratuit mais toute

barrière abîmée sera à remplacer en valeur à neuf par l'emprunteur.

Monsieur PRESSARD demande si une personne possédant un terrain à MOHON peut bénéficier des tarifs prévus pour les Mohonnais.

Mme le Maire précise que pour bénéficier du tarif Commune, il ne suffit pas de posséder du foncier sur la Commune, il faut y habiter.

2 – RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 10 SEPTEMBRE 2018 – PLOERMEL COMMUNAUTE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre Communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Suite à la définition de l'intérêt communautaire des statuts de PLOERMEL COMMUNAUTE, la CLECT s'est réunie une troisième fois le 10 septembre 2018 pour examiner les transferts de charge suivants :

Transferts des Communes vers PLOERMEL COMMUNAUTE :

- entretien des circuits de randonnées : correction du transfert de charges des Communes de Tréhorentuc et Mauron

- Centre de secours et d'incendie de Ploërmel : intégration des participations financières des Communes de Guillac et du Val d'Oust

- Les subventions de l'ADMR du Val d'Oust.

Mme le Maire fait savoir qu'elle s'abstient sur ce rapport de la CLECT du 10 septembre 2018 au motif qu'elle ne souhaite pas que l'évaluation soit figée dans le temps mais qu'il y ait une évolution de ces transferts.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée :

S'abstient sur ce rapport par 12 voix et 1 voix contre.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION – EKPM – SAISON 2018/2019

Madame le Maire fait lecture du courrier du 16 novembre 2018 d'EKPM qui sollicite une subvention car le budget prévisionnel pour la saison 2018/2019 est déficitaire.

Il est demandé une subvention sur la base de 70 euros par licencié (8 licenciés pour Mohon).

Mme le Maire propose d'attribuer la somme de 30 euros/licencié sur les 70 euros/licencié sollicités par souci d'équité avec l'Entente Mohon/St Malo des 3 Fontaines.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide d'attribuer la somme de 30 euros/licencié de la Commune à l'EKP.

4 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire fait savoir que les articles 64 et 66 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015

(Loi NOTRe) attribuent à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux Communautés de Communes à compter du 1er janvier 2020.

Elle rappelle les tarifs en vigueur pour la surtaxe communale pour l'assainissement collectif :

- abonnement (part communale) = 50 euros HT/an
- consommation (part communale) = 0 euro 63 HT/an par M3

Mme le Maire demande si l'on doit augmenter la surtaxe communale sachant que MOHON est dans la moyenne haute de la surtaxe ou doit-on la baisser pour diminuer l'excédent.

Mme le Maire propose de la baisser et de fixer à 40 euros HT/an le montant de l'abonnement.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) :

Fixe les tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2019 :

- abonnement (part communale) = 40 euros HT/an (baisse du tarif)
- consommation (part communale) = 0 euro 63 HT/an par M3 (maintien du tarif).

5 – COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENT DE CREDITS

Mme le Maire présente le devis de STURNO pour le remplacement du lampadaire endommagé rue du Porhoët lors d'un accident de la circulation du 29 juin 2018. Il s'élève à 2 940 euros TTC.

Cette somme n'a pas été prévue au budget 2018 par conséquent elle propose de prévoir des crédits supplémentaires comme présentés ci-après sachant que Groupama prendra en charge la totalité :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
21533 (opération 107)	+ 2 940 euros	024 (opération financière)	+ 2 940 euros

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour), émet un avis favorable à cette proposition de crédits supplémentaires.

6 – ENQUETE PUBLIQUE POUR L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN COMPRENANT 5 EOLIENNES ET 2 POSTES DE LIVRAISON SUR LA COMMUNE DE

BRIGNAC (SOCIÉTÉ PARC EOLIEN LES LANDES DE JUGEVENT SAS)

L'assemblée délibérante, après délibération et un vote à main levée (10 abstentions, 1 voix pour et 2 voix contre), émet un avis défavorable à ce projet.

7 – COLLEGE SAINTE ANNE – LA TRINITE PORHOET – DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE JUIN 2019

Madame le Maire présente la demande de subvention du 13 novembre 2018 pour 3 élèves de MOHON pour un voyage scolaire au PERIGORD du 24 au 29 juin 2019 organisé par le Collège Sainte Anne à LA TRINITE PORHOET.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, émet un avis favorable pour attribuer 20 euros par élève (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).

Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter la demande de subvention du 21 novembre 2018. Avis favorable du Conseil Municipal.

Cette demande est sollicitée pour 12 élèves de MOHON pour un voyage scolaire en Espagne du 24 au 29 mars 2019 organisé par le Collège Sainte Anne de LA TRINITE PORHOET.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée, émet un avis favorable pour attribuer 20 euros par élève (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).

8 – VOIRIE – BUSAGE

Madame le Maire donne la parole à Mr BLANDEL Alain, Adjoint à la voirie pour présenter le dossier.

Il informe l'assemblée que la Commission Voirie s'est réunie le 22 novembre 2018 pour étudier la réfection des fossés au village de la mulotière et réaliser des busages.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) :

- valide l'opération menée au village de la Mulotière.
- décide que pour tout futur chantier, une buse de 6 mètres sera prévue par habitation à la charge de la Commune.
- En cas de demande de buses supplémentaires par les habitants, elles seront à leur charge et leurs seront facturées à prix coûtant.
- les achats seront groupés et engagés par la Commune afin de faciliter la gestion et également l'enquillage des buses.
- les buses seront posées gratuitement par le service technique communal.

9 – ELECTIONS

Madame le Maire donne la parole à Mme AUQUET, DGS, qui présente le dossier.

Mme AUQUET rappelle les informations qu'elle avait communiquées lors de la séance du 12 octobre 2018 suite à une réunion d'information sur le Répertoire Electoral Unique (R.E.U.) et la composition de la nouvelle Commission Communale de Contrôle.

Elle fait savoir que la Préfecture n'est pas en accord avec le CNFPT qui a dispensé la formation et qu'il faut se baser sur la population municipale de 2014. Par conséquent, la composition de la Commission de Contrôle est celle d'une Commune de moins de 1 000 habitants et composée comme suit :

- Un Conseiller Municipal (membre titulaire) pris dans l'ordre du tableau : Mr BOUTE Jean-Louis.
- Un Conseiller Municipal (membre suppléant) pris dans l'ordre du tableau : Mr LE QUEUX Pascal.
- Un Délégué du TGI (membre titulaire) sur proposition du Maire et validé par le Président du TGI : Mme KERDAL Marie-Thérèse.
- Un Délégué du TGI (membre suppléant) sur proposition du Maire et validé par le Président du TGI : Mme LE CADRE Léa.
- Un Délégué du Préfet (membre titulaire) sur proposition du Maire et en cours de validation par le Préfet : Mme CHEREL Marie-France. Monsieur PICARD André, ancien membre de la Commission Administrative n'a pas souhaité poursuivre sa mission.
- Un Délégué du Préfet (membre suppléant) sur proposition du Maire et en cours de validation par le Préfet : Mme DUCRET Janine.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations, aucune délibération n'étant requise.

10 – REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (R.G.P.D.)

Madame le Maire donne la parole à Mme AUQUET, DGS, qui présente le dossier.

Madame AUQUET fait part que le RGPD (Règlement Général de Protection des Données personnelles) est entré en vigueur depuis le 25 mai 2018 suite à son adoption le 27 avril 2016. Il comprend 173 articles.

Cette nouvelle réglementation, qui concerne toutes les Collectivités Locales quelle que soit leur taille transforme l'obligation de moyens de la législation actuelle en une obligation de résultat et renforce considérablement les sanctions encourues.

Cette nouvelle législation complète la Loi Informatique et Libertés de 1978 et la Loi République Numérique en créant de nouveaux droits et obligations.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) :

- Approuve la convention d'accompagnement à la gestion des données personnelles proposée par le CDG 56,

- Approuve la désignation du DPD du CDG 56 comme DPD de la Collectivité à travers la convention d'accompagnement à la gestion des données personnelles,

- Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2019,

- Autorise le Maire à signer ladite convention.

11 – RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES

Suite à l'ouverture des plis par la Commission le 19 novembre 2018, Madame le Maire communique à l'assemblée le résultat de la consultation par procédure adaptée pour le renouvellement des contrats d'assurance de la Commune pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2019.

Pour le lot 1 : risques statutaires

Trois compagnies d'assurances ont déposé une offre (Sofaxis, Smacl et Groupama).

Pour le lot 2 : Dommages aux bâtiments et biens mobiliers

Responsabilité générale et civile

Protection juridique et protection juridique des Agents et des Elus

Automobile, mission collaborateurs et risques annexes.

Deux compagnies d'assurances ont déposé une offre (Smacl et Groupama).

Elle présente ses tableaux comparatifs des offres pour les deux lots.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) :

- retient l'offre de Groupama assurances pour le lot 1 :

* Agents CNRACL : Taux 5.52 % avec une franchise de 15 jours (pour la Maladie ordinaire)

Charges patronales : 42 %

* Agents IRCANTEC : Taux 1.12 % avec une franchise de 15 jours (pour la Maladie ordinaire)

Charges patronales : 32 %

- retient l'offre de Groupama assurances pour le lot 2 même si cette offre est supérieure d'environ 100 euros à celle de la SMACL mais les franchises sont moins élevées :

* coût total : 7 531 euros/an

Le Maire est autorisé à signer les contrats et tous documents se rapportant à cette affaire.

12 – PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agente à l'accueil qui travaille à 17 heures 50/35ème a demandé sa mutation à compter du 19 janvier 2019 pour la Commune de St Martin sur Oust pour occuper un poste à temps complet.

Elle propose de reconduire cette durée hebdomadaire de service à temps non complet

(17 heures 50/35ème) à compter du 1er janvier 2019 mais au grade d'Adjoint Administratif Territorial. Le grade de l'Agente en poste était celui d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe suite à un avancement de grade en novembre 2017.

Elle ajoute qu'elle ne souhaite pas dans l'immédiat (mais que la durée hebdomadaire de service pourrait être évolutive dans le futur) augmenter le temps de travail car l'Agente en poste n'en a pas bénéficié alors qu'elle a fait de nombreuses heures complémentaires pour assurer ses missions à l'accueil car elle est souvent dérangée lors de l'accueil du public.

Après délibération, le Conseil Municipal, après un vote à main levée (1 abstention et 12 voix pour) :

DECIDE de :

- créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (80 %) soit 28 heures/35ème à compter du 1er janvier 2019 au lieu de 50 % comme proposé par Mme le Maire.

- charge Mme le Maire de modifier l'offre d'emploi parue sur emploi-territorial.fr du CDG 56 pour un mi-temps.

13 – PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire donne la parole à Mme AUQUET, DGS, qui présente le dossier.

Mme AUQUET rappelle à l'assemblée, la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2018 par laquelle il avait été décidé de constituer un groupe de travail afin de pouvoir établir un plan de formation, un règlement de formation et de définir les modalités pour le compte personnel d'activité pour le Personnel Communal à partir du 1er janvier 2019.

Elle précise que ce groupe de travail a été élargi au Personnel du service technique afin de favoriser le dialogue social.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 voix pour) :

- valide le plan de formation 2019
- valide le règlement de formation
- fixe les modalités pour les formations

LE DÉPART DE CHRISTINE

Christine LEJEUNE agent à l'accueil à la Mairie est arrivée à Mohon le 14 décembre 2015, en provenance de la Seine Maritime. Après trois ans passés à Mohon, elle a souhaité prendre un poste à temps complet et une opportunité s'est présentée à la Mairie de Saint Martin sur Oust.

Elle quittera définitivement Mohon le 18 janvier 2019 pour rejoindre son nouvel



emploi.

Je tiens à souligner son professionnalisme, sa gentillesse, sa discrétion et sa bonne humeur. Elle était appréciée de tous les mohonnais qui ont eu l'occasion de la cotoyer.

Nous lui souhaitons de la réussite dans sa nouvelle vie professionnelle.

Un grand merci Christine

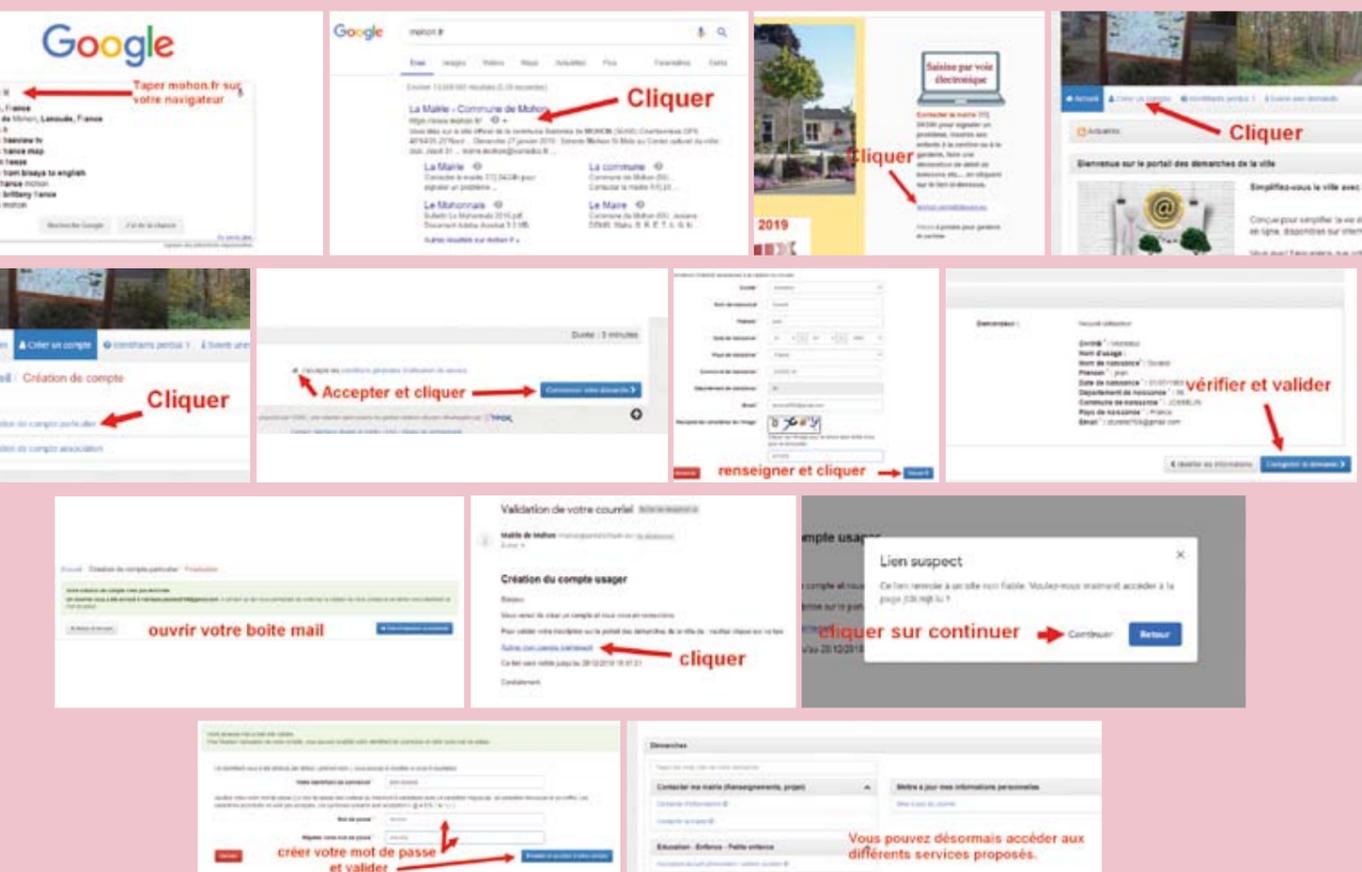
Josiane Denis

SVE (SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE)

La SVE (Saisine par Voie Electronique) est depuis novembre 2016 une obligation réglementaire pour toute Administration.

En effet, depuis le 7 novembre 2016, les Administrations doivent offrir aux usagers la possibilité de saisir une administration par Voie Électronique (décret du 20 octobre 2016). L'utilisateur peut être un particulier ou une association. Mohon est une des premières petites communes de France à avoir proposé ce service à ses administrés. Depuis un an, vous pouvez trouver

le lien mohon.portailcitoyen.eu sur mohon.fr. Ce service vous propose d'inscrire les enfants à la cantine et la garderie, faire une déclaration temporaire de débit de boissons, signaler un problème avec la possibilité de joindre un fichier ou photo etc... et vous permet de contacter la mairie 7/7 jours et 24/24 heures. Vous recevez un mail d'information à chaque étape de l'évolution de votre demande. Retrouvez toutes les étapes à suivre pour la création d'un compte ci-dessous.



LE MILLE-CLUB

1969-2018, le mille-club appelé à l'origine la maison des jeunes aura vécu 50 ans.

Malgré quelques rénovations, il était devenu vétuste et très gourmand en énergies. Aussi le conseil municipal a-t-il décidé de le démolir et de reconstruire sur le même emplacement une salle au goût du jour et surtout très économique en chauffage.

L'histoire de cette salle très prisée des mohonnais, la connaissez-vous ? En 1966, le Ministre de la jeunesse et des sports lance un concours pour un prototype d'équipement socio-éducatif afin d'équiper la France notamment rurale, de salles culturelles pour

les jeunes. 2346 clubs de jeunes seront construits entre 1968 et 1982. Ces bâtiments livrés en kits aux associations qui en faisaient la demande, ont été montés par les jeunes de l'époque. Seule la dalle béton était à la charge des collectivités.

Ainsi en 1969, le mille-club de Mohon vit le jour et les jeunes s'y réunissaient et quelques artistes nous ont fait l'honneur de venir chanter dans cette salle dans les années 70 : Gilles Servat, Glenmor....

Nous avons souhaité garder un peu de l'âme de l'ancien en nommant le nouveau : Centre Culturel du Mille-Club



COLLECTE DE VOTRE BAC JAUNE

Calendrier 2019

Mardi 8 janvier	Mardi 16 avril	Mardi 23 juillet	Mardi 29 octobre
Mardi 22 janvier	Mercredi 30 avril	Mardi 6 août	Mercredi 13 novembre
Mardi 5 février	Mardi 14 mai	Mardi 20 août	Mardi 26 novembre
Mardi 19 février	Mardi 28 mai	Mardi 3 septembre	Mardi 10 décembre
Mardi 5 mars	Mercredi 12 juin	Mardi 17 septembre	Mardi 24 décembre
Mardi 19 mars	Mardi 25 juin	Mardi 1 ^{er} octobre	Mardi 7 janvier 2020
Mercredi 2 Avril	Mardi 9 juillet	Mardi 15 octobre	

Attention, sortie du bac jaune le lundi soir !



2019 : les produits chimiques au jardin c'est fini !



La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite « loi Labbé », prévoit l'interdiction pour les particuliers à partir du 1^{er} janvier 2019, de vente, de détention et d'utilisation des produits phytosanitaires à l'exception des produits de bio contrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique.

Protéger la santé des utilisateurs et des habitants, améliorer la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières et protéger la biodiversité sont les objectifs de cette loi.

✓ Le vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait déjà plus en libre-service

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est déjà plus autorisée depuis le 1er janvier 2017. Ces produits sont en vitrine et délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : **au 1er janvier 2019, les pesticides seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers** (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Les communes du territoire sont déjà dans cette démarche puisque les produits chimiques sont interdits sur les espaces communaux depuis janvier 2017 (à l'exception des cimetières et des terrains de foot et selon certains critères)



Petit rappel Les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...)

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (ne sont pas concernés les produits labélisés AB et les produits de biocontrôle).

Dans le cadre du programme d'actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant, notre commune participe à cette démarche en suivant les conseils des techniciens de la structure : formation des agents communaux, participation à des démonstrations sur les techniques alternatives, plan de gestion différenciée, aménagements du bourg, acceptation des plantes spontanées, fleurissement des pieds de mûr, organisation de journée éco-citoyenne, sensibilisation des habitants...

Nous avons tous un rôle à jouer dans la perspective d'améliorer notre environnement et notre cadre de vie ! Vous aussi en tant que citoyen et habitant de la commune ! Pour cela, jardinons et entretenons nos espaces au naturel !



Pour plus d'informations :
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
02.97.73.36.49

ÉLAGAGE

Article 1

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les trottoirs, les places et les parcs publics de stationnement), et les chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière à ce qu'elles ne fassent pas saillie sur les trottoirs, les voies communales et les chemins ruraux.

Article 2

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être en outre élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

ANNUAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Siège communautaire

Place de la Mairie
56800 PLOËRMEL
Mail contact@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 73 20 73

Sites de proximité

JOSELIN 02 97 22 24 90
LA TRINITÉ-PORHOËT 02 97 93 93 69
MAURON 02 97 22 91 62

Centre Intercommunal d'Action Sociale

26 rue du Général Leclerc
56800 PLOËRMEL
Mail cias@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 73 20 75

Tourisme

21 rue Olivier de Clisson
56120 JOSELIN
Mail contact@broceliande-vacances.com
Tél. 02 97 22 36 43

Culture

3 avenue de Guibourg
56800 PLOËRMEL
Mail poleculture@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 74 08 21

Sports

Rue Pierre de Coubertin
56800 PLOËRMEL
Mail poledessports@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 74 05 10

Technique & environnement

Siège communautaire
Mails spanc@ploermelcommunaute.bzh
servicetechniques@ploermelcommunaute.bzh

prevention_dechets@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 73 20 96

Aménagement & habitat

Siège communautaire
Mails habitat@ploermelcommunaute.bzh
ads@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 73 20 97

Transport scolaire & mobilité

3 rue des remparts
56120 JOSELIN
Mail transportscolaire@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 22 24 90

Développement économique

Siège communautaire
Mail dvpteconomique@ploermelcommunaute.bzh
Tél. 02 97 73 20 73

Accueils de loisirs

> JOSELIN 02 97 22 24 56
> LA TRINITÉ-PORHOËT 02 97 93 91 90
> MAURON 02 97 22 99 39
> PLOËRMEL 02 97 93 68 13

RIPAME - Relais Intercommunaux parents assistants maternels enfants

> JOSELIN 02 97 22 30 40
> LA TRINITÉ-PORHOËT 02 97 93 99 38
> MAURON 02 97 22 99 44
> PLOËRMEL 02 97 73 57 95

Multi-accueil

> PLOËRMEL 02 97 93 63 80

Toutes les informations & actualités sur ploermelcommunaute.bzh



LES ASSOCIATIONS DE MOHON

COMITE DES FETES	BOUTE Jean-Louis 10 rue St Vran - MOHON	02.97.22.80.25
ENTENTE MOHON/ST MALO (football)	MORIN Alexandra - 5 rue du Fournil 56490 GUILLIERS	02.97.74.46.55 06.86.77.48.85
CLUB CYCLO SAINT-MARC	NORMAND Patrick - 8 rue des Clerjorets - MOHON	02.97.93.91.40
CLUB DE L'AMITIE	VINCENT Annick - 11, Bodieu - MOHON	LOCAL 02.97.93.97.51 02 97 93 94 54
EKPM	QUAETAERS Stéphane - co-président, responsable - Quéry GUILLIERS	
M.R.J. (Mohon reste jeune)	HOUEIX Ludovic - 14 rue de la Mairie - 56490 MOHON	06.79.92.37.26
MAJORETTES	BERNA Reine Marie - 3 lotissement de la forêt - rue des Courtils MOHON	02.97.73.40.06
ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE (AFN)	LABBÉ Christian - rue du Porhoët - MOHON	07.80.34.33.83
A.P.E.L.	CLERO Xavier 13 rue des courtils - MOHON	06 06 87 81 22
O.G.E.C	Doudard Anaïck 1, rue des courtils Mohon	06 62 91 99 10
LIRE A MOHON	HILLION Marie Annick - 3, rue des Clerjorets - MOHON	02.97.93.94.11
SOCIETE DE CHASSE	DESLANDES Gilbert - 1, La Ville Jaudoin - MOHON	02.97.22.86.15
A.D.M.R. (aide à domicile en milieu rural)	RAULO Anne - Bourg - St MALO DES 3 FONTAINES	02.97.75.50.49
MOTO CLUB DE SAINT MARC	GALLIOT Christian - 4, Le Camboudin - MOHON	07 61 11 21 76
LA TRUITE DU PORHOET	LE BEAU Michel - 18, rue d'Armor MENEAC	02 97 93 33 25
LES RIVERAINS DE BEAU SOLEIL	MICHE Mikaël - 5, lot. Beau Soleil - MOHON	02.97.93.96.71
LES TROMPES DU PORHOET	DELANOE Gérald - 19, Rue du paradis - MOHON	02.97.74.52.38
CHORALE TRINITOUST	BLANDEL Jean-Claude - 3, Bodieu - MOHON	02.97.93.96.32
POKER CLUB de MOHON	BERNADO Olivier - 10 rue la gare - MOHON	06.13.80.38.40
GYMNASTIQUE	KERDAL Marie Thérèse - 1 rue des Ecotais 56490 MOHON	02.97.93.96.51
STUDIO LE ROCHER	LAFONTAINE Jacques Yves - 3, Coëtmeur MOHON	
LE NINIAN'S TROUPE	BLANDEL Jean-Claude - 3, Bodieu MOHON	02.97.93.96.32
Morbihan AM DRAW (Théâtre)	LYALL PHILIPPA - 20, rue du moulin 56490 MOHON	02.97.93.96.32

MAJORETTES

Voilà déjà 17 ans que les majorettes de MOHON ensoleillent les villages de BRETAGNE avec leurs sourires, leurs joies de représenter le canton du PORHOET et la bonne humeur que dégage le club.

L'année passée les majorettes de MOHON se sont distinguées lors des championnats de France à Brou et la Josselinaise (les femmes en scène)

Pour cette année 2018 le groupe s'est enrichi d'une trentaine de filles et garçons et deux instructrices et c'est toujours avec un grand plaisir que les majorettes défilent à travers nos régions. De nombreuses sorties sont encore prévues en autres le téléthon, vœux du Maire, foire Saint-Marc, divers défilés, championnat de France.

Les majorettes et les membres du club profitent de ce moment pour remercier Madame le Maire et ses

Présidente et instructrice

Mme Berna Reine-Marie
> 02 97 73 40 06 > 06 86 41 35 24

conseillers pour l'aide qu'ils nous apportent chaque année.

Les entrainements ont lieu à la salle polyvalente de MOHON, les mercredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 10h30 à 12h30 salle des sports de GUILLIERS

Merci aux parents qui ont accompagné toute l'année.

Toutes les majorettes et les membres du club vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019

La présidente, Reine-Marie BERNA



L'ADMR



L'ADMR est un service à la personne. Nous intervenons avant la naissance jusqu'à la fin de vie chez les personnes malades ou handicapées, valides ou invalides.

Pour ce faire l'ADMR dispose d'une équipe d'aides à domicile. Les employées sont formées à l'accompagnement en fin de vie, au deuil, à la garde d'enfants, à l'aide des personnes désorientées etc...

Ces professionnelles vous accompagneront pour vos actes quotidiens, travaux ménagers, entretien du

linge, préparation et aide aux repas, aide à la toilette (levers et couchers), soutien moral et administratif, mise en place de la télé assistance...

Si ce service vous intéresse, vous pouvez contacter Claudine Lalycan, secrétaire soit au 02 97 93 98 81, soit au 06 79 04 31 64 ou par mail à : triniteporhoet@admr56.com

> HORAIRES BUREAU ADMR MOHON, SALLE POLYVALENTE

Lundi de 9h30 à 12h

Mardi de 9h15 à 12h ; de 15h à 17h30

Mercredi FERMÉ

Judi de 9h15 à 12h

Vendredi de 9h30 à 12h ; de 15h45 à 17h

Et tous les vendredis à la mairie de Ménéac de 13h30 à 15h

A SAVOIR

Si vous êtes intéressés pour rejoindre notre équipe, l'ADMR recrute, vous pouvez envoyer votre CV à l'adresse suivante : ADMR, Salle polyvalente 56490 MOHON.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nous rappelons que les prêts sont gratuits. Les livres sont prêtés pour une durée de 4 semaines.

Il est impératif de les retourner à la date prévue.

A la demande des écoles, une exposition, sur le thème « Les Morbihannais dans la guerre de 14-18 » aura lieu à

> **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**
- Mardi et Mercredi : 16h45-18h - Samedi : 14h30-16h.
Nous rappelons que les prêts sont gratuits.

la Bibliothèque du 31 Janvier au 19 Février 2019.

Cette exposition sera également ouverte au public aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

LES MORBIHANNAIS DANS LA GUERRE : 14-18

L'exposition propose un éclairage complet sur une histoire départementale méconnue. Que sait-on réellement de la présence des populations étrangères (soldats américains, travailleurs chinois, réfugiés belges...), de l'économie d'un département de l'arrière ou encore des ravages de la grippe espagnole ? Cette exposition espère ainsi contribuer à la sauvegarde du souvenir du conflit.

Composition

- 22 panneaux souples (140 x 80 cm) et baguettes.
- 1 panneau souple (140 x 160 cm) et baguettes.

Documentation

- Catalogue de l'exposition, questionnaires de visites.

En plus

- Des supports complémentaires (bornes audio-visuelles, scénettes) peuvent être empruntés.

Valeur assurance

- 2 100 €.

LES MORBIHANNAIS DANS LA GUERRE : 14-18

- 1 Les Morbihannais dans la guerre : 14 -18
- 2 Une armée à reconstruire
- 3 L'instruction du soldat de demain
- 4 L'entrée en guerre
- 5 Carte : le Morbihan dans la guerre 14 - 18
- 6 Une ruche militaire
- 7 Les prisonniers de guerre
- 8 Des civils étrangers sous surveillance
- 9 Une base sanitaire
- 10 Un département refuge
- 11 L'économie de guerre
- 12 Être écolier durant la guerre
- 13 Un camp américain
- 14 Au cœur des batailles
- 15 Dans les tranchées
- 16 La guerre sous-marine
- 17 Dans les airs
- 18 S'extraire du front
- 19 Une ultime épreuve
- 20 La paix, enfin !
- 21 Un bilan effroyable
- 22 Honorer ses morts
- 23 La Grande Guerre en mémoire

LE 20^e SIÈCLE

Collèges et lycées Archives départementales du Morbihan 2015

POKER CLUB DE MOHON

Le poker de Mohon, comme tous les ans, a organisé un beau tournoi au mois de septembre dernier. Nous sommes une dizaine à jouer tous les vendredis soir.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et espérons que cette nouvelle année 2019 vous apporte tout ce que vous désirez.

Le bureau.



APEL

Tout au long de l'année, l'Apel organise des manifestations (collecte de journaux par exemple) permettant de soutenir différents projets pédagogiques (sorties scolaires, transport pour les activités...)

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui participent à ces divers événements et invitons tous les parents motivés à y venir.

Lors de la dernière assemblée générale de l'Apel, un nouveau bureau a été élu avec comme président Xavier Clero.

Les membres du bureau souhaitent adresser un grand MERCI à Patrice Miché pour les 10 années passées à sa présidence.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2019.

L'ensemble des membres et le bureau de l'Apel.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS À VENIR SONT :

- > la kermesse à Mohon, le 15/06
- > la potée, le 19/10



LE CLUB CYCLO



Des milliers de kilomètres ont été parcourus depuis la création du club cyclo St Marc en 1982 (Pour exemple, John a parcouru 18500 kms en 2018...). Tous les dimanches, la quinzaine de rouleurs se retrouve pour sillonner les routes du pays de Ploërmel et Pontivy. Depuis deux ans, le club propose deux circuits de 50 à 80 kms pour que chacun trouve sa place selon la forme du moment ou de ses disponibilités. Alors si

vous aussi souhaitez rejoindre le club, une seule chose à faire, enfourchez votre vélo et rendez-vous à 9h00 (8h30 à partir de mai) sur le parking de la salle polyvalente...Les adhérents se retrouveront le dimanche 02 juin 2019 à la salle polyvalente pour le repas du club.

Le président, Patrick Normand et le bureau vous souhaitent une bonne année 2019





AAPPMA LA TRUITE DU PORHOËT

(Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)

Concernant nos cours d'eau, le manque de précipitation en 2018 a affecté certains ruisseaux, en particulier le Léverin. Les quelques épisodes pluvieux de l'été et de début d'automne ont permis de limiter un assèchement de ceux-ci, évitant ainsi une mortalité importante de poissons. Dans le cadre du CTMA (Contrat Territorial des Milieux Aquatique) Yvel/Yvet notre association avec le soutien de la fédération de pêche du Morbihan a pu réaliser des travaux à Ménéac sur le ruisseau de Bilhault dans la continuité de ceux effectués en 2017. La chute d'eau de Bilhault (emplacement d'un moulin disparu) d'une hauteur de 3 mètres était un point de passage infranchissable pour les poissons, avec l'accord des propriétaires riverains nous l'avons contournée et un nouveau lit méandrique de la rivière a été créé sur une longueur de 500 mètres à travers des prairies naturelles qu'elle occupait il y a plus de 200 ans, ce qui représente environ 1,2 km de travaux en amont et en aval du pont de Bilhault. Un grand merci aux propriétaires, aux membres de l'association ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé à ces journées de travaux. Les différentes opérations de reconquête du milieu aquatique sont visibles, la politique d'alevinage menée au sein de notre association est encourageante, la qualité et la quantité de poissons prélevés cette année en sont la preuve. L'ouverture de la

> LISTE DES DISTRIBUTEURS DE CARTES DE PÊCHE DE L'AAPPMA LA TRUITE DU PORHOËT :
 GUILLIERS – (Stop bar)
 MENEAC (Bar le Menek)
 MOHON (bar de la mairie)
 TRINITE-PORHOËT (Triskalia)

pêche en rivière (1^o catégorie) s'est déroulée le samedi 10 mars dans de bonnes conditions, le temps était de la partie et le niveau des cours d'eau optimum.

Le dimanche 3 juin, dans le cadre de la journée nationale de la pêche les membres de l'association ont accueilli une quarantaine d'enfants du Porhoët autour du petit plan d'eau de la Rosaie à Ménéac. Un animateur de la Fédération a transmis ses connaissances sur le milieu aquatique et a dispensé ses conseils sur les différentes techniques de pêche. La truite était au rendez-vous et tous les enfants sont repartis avec de beaux paniers. Une tombola gratuite a clôturé cette matinée et chaque enfant a reçu un lot.

L'alevinage sur les cours d'eau et étangs en 2018 se traduit par :

- 200kg de gardons reproducteurs
- 10000 alevins de truitelles Fario
- 2000 brochetons
- 350 kg de truite

L'effectif des pêcheurs est en légère augmentation en espérant qu'il perdure pour 2019.

Tous les membres de l'association vous souhaitent une bonne année 2019.

Idée cadeaux : offrez une carte de pêche

DATES À RETENIR POUR 2019 :

- > Samedi 9 Mars : ouverture de la pêche à la truite (1^o catégorie)
- > Dimanche 2 Juin : Journée nationale de la pêche à l'étang de la Rosaie à
- > Ménéac (initiation à la pêche pour les enfants, gratuit)
- > Samedi 20 Septembre : journée d'entretien de cours d'eau

CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié de Mohon est une association de retraités,

Son but est de maintenir un lien de convivialité entre les membres de tout âge. Les activités sont diverses : belote, tarot, scrabble, triomino, rumikub, boules bretonnes, repas, sorties culturelles, voyages. C'est aussi une association ouverte sur l'extérieur qui participe et organise des concours de boules bretonnes et de belote avec les clubs d'une trentaine de communes environnantes.

L'association s'implique dans la vie de la commune en favorisant les activités inter-générationnelles, avec l'école, le téléthon.

C'est avec un grand plaisir toujours renouvelé que nous accueillerons de nouveaux adhérents qui viendront nous rejoindre pour passer un agréable moment.



Le Club se réunit chaque mardi de 13h30 à 18h00.

La Présidente et les Membres du Bureau vous souhaitent une bonne année 2019.

Annick Vincent

COMITÉ DES FÊTES

Après quarante-cinq années d'existence, le devenir de la foire a été mis en question lors de la réunion du 28 novembre. Un bilan d'ensemble de la dernière édition et des deux années précédentes a été rapidement dressé, et il a bien fallu admettre, que celui-ci était loin d'être positif, chacun (visiteur, exposant et bénévole) a d'ailleurs pu constater la baisse progressive et malheureusement régulière du nombre d'exposants et des surfaces exposées et ce, malgré les efforts des organisateurs. L'environnement économique et social est de plus en plus délicat, ce qui freine les exposants à y participer, certains et non des moindres organisent déjà leurs propres portes ouvertes, certains (pour autant fidèles à la foire) nous ont déjà prévenus, les acheteurs ont changés, les méthodes de ventes doivent s'adapter (d'où les portes ouvertes et les sites internet) et que par conséquent, ils ne participeraient plus à la foire. Aucune inversion de cette tendance n'étant envisageable, le bureau a pris la décision de ne plus organiser de foire.

Le vide-greniers du 02 septembre a accueilli dans le



centre bourg, 125 déballeurs (des Mohonnais, des habitants des communes voisines, mais aussi de communes plus éloignées). Une météo idéale et un public nombreux a été propice aux bonnes affaires. Cette année encore, de nombreux déballeurs nous ont félicités, pour l'ambiance, l'organisation et l'accueil qui leur a été fait par les bénévoles.

Le comité invite l'ensemble des bénévoles le samedi 26 janvier 2019 pour partager la galette des rois.

Les membres du bureau et moi-même tenons à vous souhaiter de très joyeuses fêtes, ainsi qu'une très bonne année 2019.

Le Président, Jean-Louis BOUTE

L'EMSM :



Quelques départs ou arrêts, quelques arrivées, un nouvel entraîneur mais toujours en interne, et nous voici repartis pour une nouvelle saison !

Et le foot chez nous c'est de 6 à 66 ans ! En effet, nos jeunes sont en association avec l'EKPM, nous avons 2 équipes séniors et une équipe vétérans en association avec l'ESAP.

LES RÉSULTATS SPORTIFS

Début de saison encourageant pour l'équipe première qui est toujours invaincue après 8 matchs. 4 victoires et 4 matchs nuls qui nous permettent d'être sur le podium à 2 points du leader Guilliers. Une bonne mentalité, un jeu plaisant à voir et une bonne cohésion font la force de cette équipe. Il faudra garder cet état d'esprit pour espérer finir dans le haut du classement.

La B réalise des matchs intéressants et se positionne en milieu de classement. Toutefois elle peut encore mieux faire en venant à l'entraînement par exemple...

LES ANIMATIONS

Comment ne pas parler de la finale de la coupe du monde où nous étions plus de 250 personnes à vivre ce formidable événement à la salle de Mohon ? Qu'il fait bon de vivre de tels moments ensemble !

Début septembre c'était notre tournoi de palets et le 2 FÉVRIER NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX POUR NOTRE TRADITIONNEL COUSCOUS !

BIEN PLUS QUE DU SPORT

Quand Romuald fête la naissance de la petite Calie avec le club, quand nous organisons 2 journées de championnat au profit d'enfants de joueurs touchés par la maladie, ce sont d'autres valeurs qui sont mises en évidence, valeurs qui contribuent à souder un club.

33765

C'est le nombre de vues sur la page Facebook du club depuis le début de la saison !!!

Vous aussi venez faire un tour sur la page EMSM !

Mieux encore venez nous encourager au complexe sportif, dont nous apprécions le parfait entretien, les 6 et 27 janvier, le 3 février, les 3 et 24 mars, le 28 avril et le 19 mai !

TOUS NOS VŒUX SPORTIFS POUR 2019

Le bureau de l'EMSM

PIÉGEURS



NINIAN'S TROUPE



DANSE

Dansercise : la danse et l'exercice. . Apprendre les différents styles de danse.

Tous les lundis à partir du 7 Janvier 2019 à la Salle polyvalente de Mohon de 18h30 à 19h30 pour les adultes.

Également à la salle polyvalente, nouveaux cours de Dansercise pour les enfants de 6-11 ans à compter du 5 Février 2019 de 18h à 19h.

Pour plus d'information, contacter Mme Murphy au 02 97 73 33 23

Facebook Dansercise Mohon ou e-mail stepupacademy@hotmail.co.uk



MOHON GYM

Les séances de gym (tous les jeudis de 20 h à 21h) sont assurées par Benjamin Roussel, animateur de Profession Sport 56.

Ceux et celles qui veulent assister à un cours sont les bienvenus(es).

L'Association MOHON Gym vous souhaite une bonne et heureuse année 2 019.



SOCIÉTÉ DE CHASSE

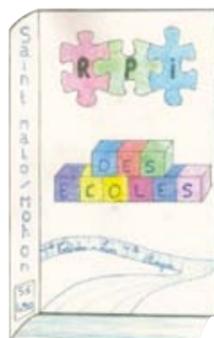
La société de chasse présidée par Gilbert Deslandes compte trente adhérents dont deux femmes. 2018 a vu le retour du traditionnel repas « jambon à l'os » préparé par Didier Houssemaine avec la participation de 300 convives. Face à ce succès, vous pouvez déjà réserver le samedi 7 septembre 2019, car les chasseurs vous accueilleront à la salle polyvalente pour un nouveau repas...

La société tiendra son Assemblée Générale le dimanche 03 mars 2019 au centre culturel du mille-club et invite les propriétaires terriens à partager le verre de l'amitié à l'issue de la réunion.

Le président et les membres du bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 2019.



ÉCOLE LES SAINTS ANGES



L'école Les Sts Anges composée de trois classes est regroupée avec l'école Ste Thérèse et accueille 65 élèves cette année. L'équipe pédagogique reste inchangée composée de trois enseignantes : Anne Laure Clavier en maternelle, Sandrine Le Meur en CE2-CM1, Joséphine Ribault en CM2 ; d'une ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) Nathalie Robert et d'un chef

d'établissement Marie Coston qui assure la direction du RPI. Je vous invite à découvrir nos écoles, tous nos projets sur le blog du RPI : <http://rpi-mohonsaintmalo.eklablog.com> et par la visite virtuelle des établissements, grâce au clip vidéo du RPI réalisé par Kertoon Studio. Si vous avez besoin de renseignements, ou d'une visite de l'école pour inscrire votre enfant (année 2017) n'hésitez pas à me contacter à l'école, les mardis au 02 97 93 92 97.

Marie Coston, Chef d'établissement du RPI.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2019 :

- > **le langage des arts numériques :** Intervention de Roger Malo (Kertoon Studio Ploermel) Réalisation de deux courts métrages projetés à la Loupiote, réalisation d'ateliers vidéos et d'un clip du RPI, Arbre de Noël sur la photographie...
- > **La sécurité :** La visite de la caserne des Pompiers (maternelle), la maison de tous les dangers, premiers secours (CM2)

Mais aussi, le congrès des jeunes chercheurs, les activités poney pour les maternelles, les interventions en musique, la piscine, les sorties scolaires etc...



LE TÉLÉTHON

LE TÉLÉTHON SUR NOTRE COMMUNE.

Cette année encore, plusieurs associations se sont mobilisées pour aider la recherche et combattre la maladie. La journée du samedi a débuté par le petit déjeuner, et le passage de quelques clients pour acheter des gâteaux, des huîtres ou des crêpes. La marche a permis de réunir dans l'effort et la bonne humeur, des gens de Mohon, de La Trinité-Porhoët, de Guilliers et d'Evriguet. Midi a sonné l'heure du repas galettes, suivi du spectacle des danseuses de La Trinité-Porhoët et des démonstrations des majorettes. Le moto-club de Saint Marc a également roulé et accueilli des spectateurs tout l'après-midi pour la bonne cause. Décaler les deux téléthons (les animations de La Trinité-Porhoët ont eu lieu le week-end précédent), semble bénéfique puisque grâce à cette mobilisation, le comité a remis, de votre part, la somme de 1776 euros à l'AFM téléthon. Un grand merci à tous les bénévoles, participants et donateurs.



MOTO CROSS

Le moto club st Marc remercie la municipalité ainsi que les agriculteurs qui ont participé aux travaux. Nous serons heureux de vous accueillir le 23 juin sur le circuit du Camboudin avec un nouveau tracé

Le président Galliot Christian



MORBIHAN AM DRAW



STUDIO LE ROCHER

Hangar#3

Troisième édition du festival avec une dizaine de spectacles pour tous les goûts.

« LA CROSSE EN L'AIR »

par Laurent Voiturin

« MA FAMILLE »

par Camille Kerdellant et Rozenn Fournier

« ISTAN TRIO »

Sylvain Barou/Ronan Pellen/Julien Stevenin

« THE VANISHING CIRCLE »

par Jesse Lucas invité Nicolas Méheust

« LA LÉGENDE DE RONAN KERADALAN »

Patrik EWEN

« COW LOVE »

avec Nanda Suc et Federico Robledo

« MES NUITS AVEC PATTI (SMITH) »

par Fannytastic

« OLLI »

le Carlonéon

Au premier abord, la programmation pourrait sembler

élitiste, mais les gens finissent toujours par trouver ce qu'ils aiment.

Cette manifestation a un double objectif : C'est un temps de partage qui permet de présenter au public des formes artistiques variées dans plusieurs disciplines (musique, théâtre, danse, cirque, arts plastiques) et une rencontre entre les compagnies et les artistes qui travaillent avec le studio le rocher tout au long de l'année.

Les deux premières éditions ont déjà donné naissance à de nouvelles collaborations, et ça continue!



CCAS

Le dimanche 14 octobre 2018, 105 mohonnaises et mohonnais de 70 ans et plus se sont retrouvés à la salle polyvalente autour d'un repas concocté par Angélique, Karine et Didier.

Nos doyens : Léon Janvier pour les messieurs et Geneviève Urien pour les dames ont été mis à l'honneur.

Les membres du CCAS ont œuvré au bon déroulement de cette journée et nous les remercions.

Merci aussi aux serveuses pour leur gentillesse et leurs délicates attentions.

Les membres du CCAS vous offrent tous leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

ÉLECTIONS : DU NOUVEAU POUR 2019 ! LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

La Loi N° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un Répertoire Electoral Unique (R.E.U.) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Cette réforme conduite par le Ministère de l'Intérieur entre en vigueur le 1er janvier 2019.

Elle met fin au principe de révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité.

Les listes électorales sont établies par Commune et non plus par bureau de vote.

Cette réforme facilite également l'inscription des Citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année N-1.

Les Maires se voient transférer en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par les commissions de contrôle créées par la Loi. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

La réforme s'applique également aux listes électorales complémentaires utilisées pour les élections municipales et européennes sur lesquelles sont inscrits des ressortissants de l'Union Européenne, ainsi qu'aux listes électorales consulaires.

S'agissant des électeurs français établis hors de France, la possibilité d'être inscrits à la fois sur une liste électorale municipale et sur une liste consulaire est supprimée. Parmi ces électeurs, ceux qui n'auront pas choisi au 31 mars 2019 la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits (liste consulaire ou municipale) seront automatiquement radiés des listes électorales municipales et maintenus d'office sur la liste électorale consulaire.

Infos pratiques

Des procédures simplifiées pour les électeurs :

- des conditions d'inscription élargies :
 - * pour les jeunes jusqu'à 26 ans au domicile de leurs parents (voir conditions en mairie)
 - * inscrits au rôle de la Commune pour la 2ème fois sans interruption au lieu de la 5ème fois.
 - * Nouveau : gérants ou associés majoritaires ou uniques d'une société inscrite au rôle de la Commune pour la 2ème fois sans interruption.
- possibilité de s'inscrire jusqu'au 6ème vendredi pour voter à un scrutin, soit 37 jours.
- généralisation de la possibilité de dépôt en ligne des

demandes d'inscription sur les listes électorales. La demande sera transmise automatiquement au REU qui créera une demande d'inscription pour la Commune concernée.

- consultation de sa situation personnelle vis-à-vis du REU sur service-public.fr

- les demandes d'inscriptions seront traitées dès réception par les Communes dans un délai de 5 jours et une notification de la décision du Maire sera transmise à l'électeur dans les deux jours suivants.

- radiation systématique par l'INSEE d'un électeur en cas d'inscription dans une autre Commune.

- Les inscriptions d'office :

* maintien des inscriptions d'office par l'INSEE pour les jeunes atteignant la majorité MAIS ils peuvent demander également leur inscription en ligne ou se présenter à la mairie : l'inscription volontaire prime sur l'inscription d'office.

* Si un jeune a 18 ans entre deux tours de scrutin : il pourra voter au 2ème tour (voir conditions en mairie)

Édition de nouvelles cartes électorales

Le passage d'une liste électorale par bureau de vote à une liste électorale par Commune à partir du 1er janvier 2019 nécessite la renumérotation de l'ensemble des électeurs dans leurs bureaux de vote, par conséquent de nouvelles cartes électorales vont être éditées avant le prochain scrutin des Elections Européennes prévu le 26 mai 2019. Un identifiant national de l'électeur (INE) figurera sur les cartes électorales dont vous serez destinataires à partir du 1er avril 2019 et avant le 26 mai 2019.

Vous pourrez être amené à constater des écarts d'état civil (accent, tiret...), la mairie ne pourra pas procéder à la modification (uniquement pour l'adresse sur production de justificatifs par l'électeur) et vous devrez vous adresser auprès de votre organisme de santé dont vous dépendez (CPAM, MSA, Mutuelle...) pour exercer votre droit d'accès et de rectification du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) dont le REU est issu. La mise à jour sera automatique en cas de changement d'état civil officiel.

Élections européennes – année 2019

Elles se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 à la salle polyvalente de MOHON.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au samedi 30 mars 2019 (Une permanence de 2 heures sera organisée).

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

ENTREPRISES ARTISANALES

MAÇONNERIE

> **Entreprise ROUXEL**
1 rue des Fosses - 02 97 93 94 16

> **CURTIS construction**
Penguily - 02 97 93 98 09

MENUISERIE

> **LE BRETON Jacques**
Bréhélu - 02 56 21 90 25

> **DUCHESNE Sébastien**
Z.A. St Marc - 06 26 63 51 39

> **PRISTO Michael**
La Mulotière - 02 97 93 97 13

> **ROBERT Sylvain**
Penguily - 06 66 15 35 49

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

> **BOUDEAU Christian** - Le Breuil
Les Forges - 02 97 93 97 29

CONSTRUCTION BATIMENTS AGRICOLES

> **BARBE Christian**
Le Gazon - 02 97 22 83 49

OCRE

> **Entreprise d'Insertion**

spécialiste du génie écologique
Z.A. St Marc - 02 97 93 92 17

BOURRELIER

> **Carole RAIMBOURG**
La Ville Jaudouin - 02 97 75 89 46

DESSINE À DESSEIN

> **SORAIS Cécile** - Courant - 09 52 88 51 42
dessine.a.dessain@free.fr

PETITS TRAVAUX

> **O'DONOVAN Mickaël**
Bodegat - 02 97 93 98 62

SERVICES

TAXIS DU PORHOËT (Transport de malade assis)

> **BULCOURT Christophe**
1 rue des Courtils
02 97 93 80 91 ou 06 60 76 99 10

INFIRMIER D.E

> **MEZANGES Fabien**
et **DELALANDE Sandrine**
3 rue de la Mairie - 02 97 93 96 50

CENTRE DE SANTÉ DU PORHOËT

02 97 93 91 38

PÉDICURE PODOLOGUE

> **Mr Alexandre CHARLES**
3 pl. de la Mairie - 06 82 14 29 60

ADMR (MOHON)

02 97 93 98 81

COMMERCES

BOULANGERIE

> **Vincent LACOMBE**
9 rue de la Mairie - 02 97 93 95 80

BAR - TABAC - RESTAURANT

> **Didier et Karine HOUSSE-MAINE**

8 rue de la Mairie - 02 97 93 94 33

> **Bar Le Manoir** La Croix de l'If
02 97 73 87 26

PRODUITS DU SOL

> **Etablissements HOUEIX**
6 rue de la Gare - 02 97 93 96 05

COIFFURE

> **Chris'tal Coiffure**
9 rue du Calvaire - 02 97 93 98 40

BANQUE

> **Crédit Mutuel**
15 rue du calvaire - 02 97 93 99 00

CHAMBRES D'HÔTES ET GITES

> **LETORE Françoise**
Linho - 02 97 75 53 71
www.gitecoeurdebretagne.fr

> **NEVO Isabelle**
Les Courrayes - 06 76 96 75 77

pascal.nevo@cegetel.net

> **PEARSALL Philippe et Jenny**

Le Clos du Tertre - 02 97 74 58 80

ENSEIGNEMENT

ECOLE

> **Les Saints Anges**
1 rue du Paradis - 02 97 93 92 97

CALENDRIER DES FÊTES 2019

Janvier		
Samedi 12	Galette des rois	Club cyclo
Samedi 19	Galette des rois	Club de l'amitié
Samedi 26	Galette des rois	Comité des fêtes
Dimanche 27	Galette des rois	EMSM
Jeudi 31	Galette des rois	Anciens combattants
Février		
Samedi 2	couscous	EMSM
Vendredi 8	Concours de belote	Club de l'amitié
Samedi 16	théâtre	Le Ninian's troupe
Dimanche 17		
Mars		
Dimanche 3	Assemblée générale	Société de chasse
Samedi 02	théâtre	Morbihan AM DRAW
Dimanche 03		
Samedi 16	repas	EKPM
Samedi 30	théâtre	Le Ninian's troupe
dimanche 31		
Avril		
Vendredi 19	Concours de boules	Club de l'amitié
Samedi 20	Théâtre	Morbihan AM DRAW
dimanche 21		
Juin		
Samedi 1	20 ans de l'EMSM à St Malo des 3 fontaines	EMSM

Dimanche 2	repas	Club cyclo
Vendredi 7	Concours de boules	Club de l'amitié
Samedi 15	Kermesse des écoles	Apel
Dimanche 23	motocross	Motoclub de St Marc
Septembre		
Dimanche 1	vide grenier	Comité des fêtes
Samedi 7	repas	Société de chasse
Samedi 21	tournoi	Poker club
Octobre		
Dimanche 13	Repas	CCAS
Samedi 19	Potée des écoles	Apel
Novembre		
Samedi 16		
Dimanche 17	théâtre	Morbihan AM DRAW
Samedi 23	repas	Club de l'amitié
Décembre		
Vendredi 6	Concours de belote	Club de l'amitié
Vendredi 6	Téléthon	
Samedi 7		
Vendredi 13 ou	Arbre de Noël	Apel
Vendredi 20		

LES SERVICES

MAIRIE

Lundi	9h-12h00	14h00-17h30
Mardi	9h-12h00	14h00 - 17h30
Mercredi	9h-12h00	
Jeudi	9h-12h00	14h00 - 17h30
Vendredi	9h-12h00	-
Samedi	-	-

Le secrétariat de la Mairie 02.97.93.94.20

Permanences du Maire et des adjoints sur rendez-vous

Permanence téléphonique : le samedi de 10h à 12h - tél. 06.16.94.40.49

SERVICES SOCIAUX

> **C.C.A.S** 02.97.93.94.20

> **Service social de la Caisse d'Allocation Familiale à Ploërmel** 02.97.73.11.00

> **Régime général de la Sécurité Sociale** : 02.97.73.22.00

> **Service social de la Mutualité Agricole** :

Mme GABILLET M.S.A. Ploërmel 02.97.46.93.38

Mr BOURGNEUF M.S.A. Ploërmel 02.97.46.93.37

BIBLIOTHÈQUE

02.97.22.85.80

Mardi et mercredi de 16h45 à 18h, Samedi : de 14h30 à 16h

DECHETTERIE DES TERTRES à GUILLIERS

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

SERVICES DIVERS

> **Centre de Finances Publiques Mauron** 02.97.22.63.76

> **CAF Morbihan** 0810.25.56.10

AUTRES SERVICES A MOHON

> **Cantine municipale** 02.97.93.91.37

> **Garderie municipale** 06.29.52.35.43

SERVICES D'URGENCE

> **Pompiers** : appelez le 18 ou le 112 depuis un portable

> **Médecin** : appelez le 02 97 68 42 42, la nuit, les fins de semaines et les jours fériés. Pour les situations d'urgence exclusivement, faites le 15 ou le 18.

> **Pharmacie** : le 3237 national est dédié pour la recherche de la pharmacie de garde à partir de 17 h le samedi.

> **Gendarmerie** : le « 17 » est réservé aux cas d'urgence.

> **SAMU** 15

> **SAUR** 02.97.24.42.00

> **EDF Dépannage** 08.10.51.50.57

> **Hôpital de Ploërmel** 02.97.73.26.26

> **Centre Antipoison** 02.99.59.22.22

ÉTAT CIVIL 2018

Naissances

7 Mars.....Eden MARTINE - 24 Courant

11 Mars..... Lana CHANTREL LEFOL - 5 rue du Stade

26 Mars..... Maëlynn COSTARD LAOUENAN - 3 rue du Stade

28 Mars..... Gabriel ANNIC - 4 Lotissement Beau Soleil

26 Avril..... Ilana FLEURY - 5 lieu-dit Hiniac

1^{er} Octobre.....Dylan BUTTERS ALLAIN - 7 rue du 3 Mai 1944

Mariages

12 Mai..... Séverine PERRONE et Mickaël MARTIN

30 Juin..... Elodie DENOUIL et Mathieu LE FLOCH

21 Juillet..... Annie MARECHAL et Alain HAMONET

25 Août..... Audrey MORLAIS et Vincent JAGOREL

Décès

13 Janvier.....Anna COCHEREL née GARAUD - Le Grand Pourhaut - 90 ans

26 Janvier..... Albert LORAND - La Ville Oger - 103 ans

16 Février..... Didier LALYCAN - 6 Rohello - 58 ans

3 Mars..... Thérèse PRESSARD née AUDRAIN - 8 Launay Caro - 84 ans

17 Avril.....Marie-Thérèse ROBLOT née GUILLEMOT - 5

Casteldec - 91 ans

12 Mai.....Anne LE MOUËL née JULOT - Rue du Porhoët - 81 ans

16 Mai... Yvonne HILLION née TREMEN - 16 rue du Moulin - 87 ans

21 Mai.Yvonne LE GLAUNEC née CAILLIBOTTE - Rue du Stade - 98 ans

30 Mai Marie Josèphe GRIPPON née FORTIER - 33 Bodieu - 89 ans

5 Juin.Thérèse BIGORGNE née BARON - 6 Launay Geffray - 87 ans

7 Juin..... Aimé PRESSARD - 8 Launay Caro - 84 ans

14 Juin..... Angèle CAIL née DUAULT - 17 La Ville Jaudouin - 92 ans

16 Juin.....Raymond BOULE - Le Petit Pourhaut - 72 ans

26 Septembre.....Monique LAUNAY née LE MAITRE - 10 Rue des Clerjorets - 85 ans

17 Octobre..... Pascal JAFFREZOU - 9 Hiniac - 49 ans

24 Octobre..... Paulette CHEVALIERE - 12 Rue de la Mairie - 68 ans

26 Octobre..... Dominique MACE - 12 La Mulotière - 69 ans

3 Décembre..... Eliane CHASLES - Tréfouet - 72 ans

10 Décembre..... Lucie TUAL née TREMEN - Les Touches - 94 ans

16 Décembre... Odette BESNARD née AUDRAIN - 15 Linho - 86 ans

29 Décembre.....Claude Bluteau - 13 Penguily - 74 ans



Conférence MSA



Carnaval



Galette des rois de la cantine municipale



Cérémonie du 8 mai



Championnat de France majorettes



Repas club de l'amitié



Fête de la musique



Piégeurs



Motocross au Camboudin



Repas CCAS



Inauguration du centre culturel du mille-club



Finale coupe du monde organisée par l'EMSM



Vide-grenier du comité des fêtes



Accès à la scène de la salle polyvalente pour PMR